

EXERCICE 2019

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

SFCR (Solvency & Financial Conditions Report)

au 31/12/2019

Sommaire

SYNTHESE	4
A. ACTIVITE ET RESULTATS	5
A.1. Activité	5
A.1.1 Objet	5
A.1.2 Chiffres clés et événements marquants	6
A.1.3 Structure et fonctionnement de la Mutuelle	8
A.1.4 Prestations et engagements	11
A.2. Résultats de souscription	12
A.3. Résultats des investissements	13
A.4. Résultat des autres activités	15
A.5. Autres informations	16
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	18
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	18
B.1.1 Conseil d'Administration et Assemblée générale	19
B.1.2 Gouvernance opérationnelle	23
B.1.3 Rémunération	26
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	27
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	28
B.3.1 Système de gestion des risques	28
B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)	30
B.4 Système de contrôle interne	32
B.5 Fonction clé « Audit interne »	34
B.6 Fonction clé « Actuarielle »	34
B.7 Sous-traitance	35
B.8 Autres informations	36
C. PROFIL DE RISQUE	37
C.1 Risque de souscription	37
C.2 Risque de marché	39
C.3 Risque de crédit	42
C.4 Risque de liquidité	42
C.5 Risque opérationnel	43
C.6 Autres risques importants	43
C.7 Autres informations	43
D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	44
D.1 Actifs	44

D.1.1	Valorisation des actifs	44
D.1.2	Actif général	44
D.1.3	Actifs en représentation des unités de compte	46
D.1.4	Autres actifs	46
D.2	Provisions techniques	46
D.3	Autres passifs	46
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	47
D.5	Autres informations	47
E.	GESTION DU CAPITAL	48
E.1	Fonds propres	48
E.2	Capital de Solvabilité Requis et Minimum de Capital Requis	49
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du Capital de Solvabilité Requis	50
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	51
E.5	Non-respect du Minimum de Capital Requis et non-respect du Capital de Solvabilité Requis	51
E.6	Autres informations	51
F.	ANNEXES	52
	Glossaire	52
	Bilan – SE.02.01.16	53
	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.01	54
	Primes, sinistres et dépenses par pays – S.05.02.01	56
	Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02	57
	Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.21	58
	Fonds propres – S.23.01.01	59
	SCR – S.25.01.21	60
	MCR – S.28.01.01	61

SYNTHESE

La France Mutualiste a défini un plan stratégique 2017-2022, visant à développer l'activité de la Mutuelle et à renouveler les générations de populations adhérentes en capitalisant sur son identité affinitaire étendue au travers de sa « baseline »: « l'assurance d'un esprit de famille ».

Durant l'année 2019, la Mutuelle a conservé son cap stratégique en modernisant son logo et ses agences, tout en confirmant son attachement à ses valeurs humaines et mutualistes.



La montée en puissance des produits d'épargne est notable et l'amélioration continue de la Mutuelle au service des adhérents est plus que jamais une réalité quotidienne.

En effet, la Mutuelle a obtenu plusieurs récompenses que ce soit en termes de :

- Qualité de produit (le label excellence des « produits de l'épargne » pour « Actépargne2 » et « Livret jeun'avenir » en 2019).
- Qualité de service (LFM a reçu la récompense « meilleure relation client digitale »).

De plus, les rendements servis aux adhérents au titre de 2019 ont également été salués par la presse en 2020 sans pour autant diminuer le niveau de richesses latentes de la Mutuelle.

Chiffres clés
présentés dans ce
rapport :

Cotisations 2019 :
439.5M€

Résultat 2019
après impôts :
24M€

Ratio de
Solvabilité 2019 :
210.7%

La Mutuelle déploie son plan stratégique dans de bonnes conditions, notamment avec l'extension de ses domaines d'activité puisqu'elle a obtenu 2 agréments supplémentaires en 2018, correspondant aux branches accidents et maladie, permettant de lancer un premier produit prévoyance en janvier 2020.

Les cotisations se sont élevées à 439.5M€, en augmentation de 31% par rapport à 2018. Cette augmentation s'explique par la montée en puissance des produits d'épargne, avec +30% de croissance, ainsi que par l'évolution de la RMC (Retraite Mutualiste du Combattant), du fait d'une part de l'entrée en vigueur du prélèvement de l'impôt à la source, minorant en 2018 l'impact fiscal lié aux cotisations, et d'autre part de l'augmentation du plafond en 2019.

Le résultat de la Mutuelle après impôts ressort à 24M€ en croissance de 25.6% par rapport à 2018. Ce résultat est entièrement affecté aux fonds propres.

Son ratio de solvabilité passe de 174.0% à 210.7% du fait d'amélioration de modèle et de la prise en compte de 70% de la provision pour participation aux excédents dans les fonds propres.

Ce ratio est de 191.2% sans prise en compte de la provision pour participation aux excédents.

La France Mutualiste est évoquée dans ce rapport sous le titre de LFM ou la Mutuelle.

Le présent rapport a pour objet la description de l'organisation, l'activité et le système gestion des risques de la mutuelle en 2019 ainsi que sa situation prudentielle au 31/12/2019 au regard des obligations définies par la Directive Solvabilité 2. Les événements 2020 ne sont pas intégrés dans ce rapport.



A. ACTIVITE ET RESULTATS

Cette première partie présente les différentes facettes de l'activité de La France Mutualiste et les résultats annuels de chacune.



Média Courtage, société de courtage acquise en septembre 2017, n'est pas soumise à Solvabilité 2. Ses activités ne rentrent donc pas dans le cadre du rapport sur la solvabilité de la Mutuelle. Néanmoins, compte tenu de son importance stratégique, quelques éléments sont présentés en vision « groupe LFM » dans des encadrés spécifiques afin que le lecteur puisse partager la vision de la Mutuelle, en prenant en compte l'ensemble de son activité.

A.1. ACTIVITE

A.1.1 Objet

La France Mutualiste est une mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Elle est immatriculée au répertoire Système Informatisé du Répertoire National des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) sous le N° SIREN 775 691 132. Son siège social est situé à la Tour Pacific – 11-13 cours Valmy, 92977 Paris La Défense Cedex. Elle est représentée par Monsieur Dominique BURLETT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La France Mutualiste est adhérente à la FNMF (Fédération Nationale de la Mutualité Française) ainsi qu'à l'association professionnelle ROAM (Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle).

La Mutuelle est agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches « 20. Vie-décès » et « 22. Assurances liées à des fonds d'investissement » et gérer les opérations relevant de l'article L.222-2 du Code de la mutualité au profit des anciens combattants et victimes de guerre. En 2018, La France Mutualiste a obtenu les agréments pour les branches « 1. Accidents » et « 2. Maladie ».



L'assurance d'un esprit de famille

La Mutuelle est régulièrement auditée et contrôlée. Cela garantit à ses adhérents le respect de ses valeurs, ses compétences et la transparence de ses activités.

Le cabinet de commissaires aux comptes de la Mutuelle est le Groupe Mazars – Monsieur Pierre DE LATUDE (associé) – Tour Exaltis – 61 rue Henri Regnault – 92075 La Défense.

Son rôle est de valider les comptes de la Mutuelle, c'est-à-dire notamment de confirmer que les engagements de la Mutuelle sont bien représentés dans ses comptes.

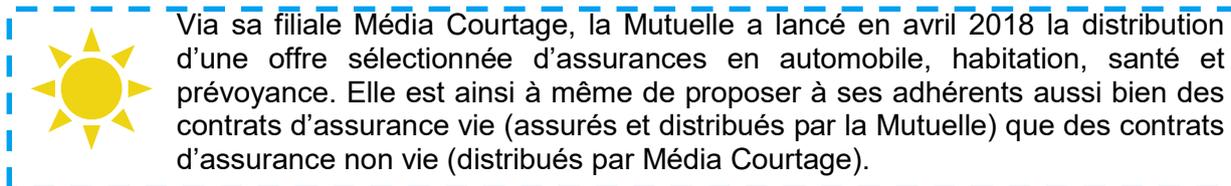
La France Mutualiste est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 61 rue Taitbout 75439 – Paris Cedex 09.

L'ACPR est le superviseur qui contribue à préserver la stabilité financière et protège la clientèle des assurances et les adhérents des mutuelles.

La France Mutualiste propose des solutions pour la préparation de la retraite, la valorisation de l'épargne et la transmission du patrimoine. Elle accompagne également, depuis plus de 90 ans, les combattants d'hier et d'aujourd'hui en distribuant la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC).

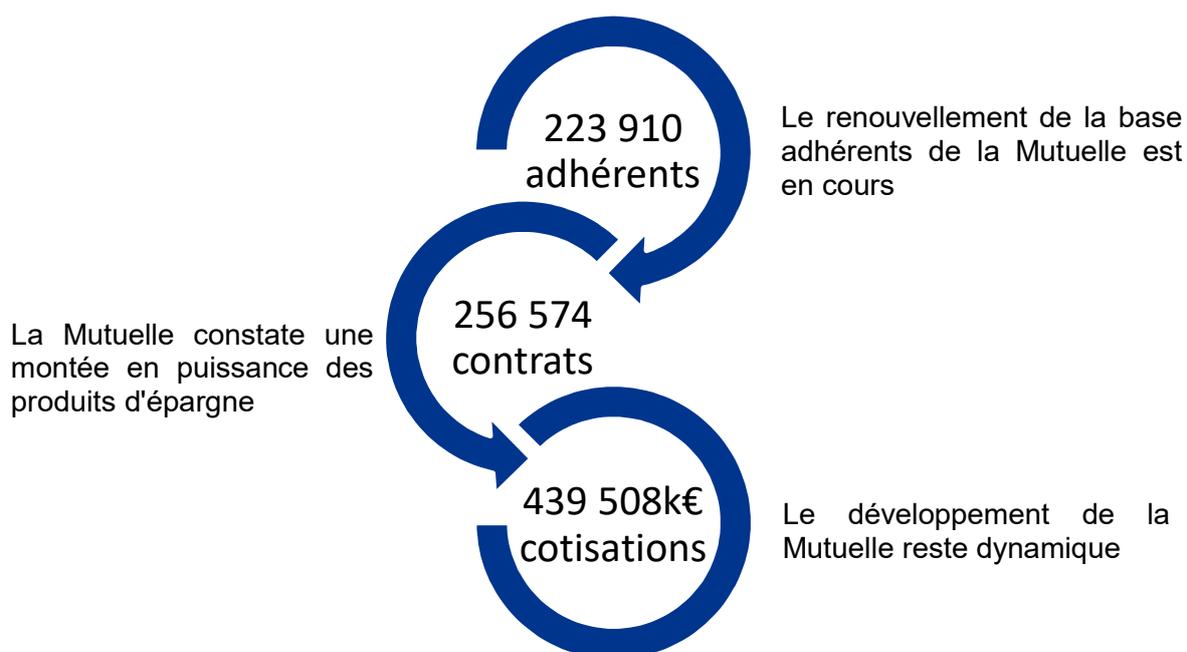
La France Mutualiste propose en 2019 :

- Des contrats individuels d'assurance-vie (contrats d'épargne en euro et rentes viagères immédiates et différées) avec participations aux excédents (ligne d'activité 30 au sens de la nomenclature Solvabilité 2).
- Des contrats individuels d'assurance-vie en unités de compte (ligne d'activité 31).



A.1.2 Chiffres clés et événements marquants

A.1.2.1 Chiffres clés au 31/12/2019



A.1.2.2 Evénements survenus en 2019

◆ Amélioration continue du produit phare : Actépargne2

Le produit Actépargne2 s'adapte à chaque étape de la vie : La France Mutualiste propose ainsi une solution adaptée aux jeunes jusqu'à leur 28^{ème} anniversaire : pour eux, 70€ suffisent pour ouvrir un contrat et les frais sur versements sont offerts jusqu'à 15 000€. Par rapport au Livret Jeun'Avenir, cette solution permet de ne pas plafonner le montant total des versements.

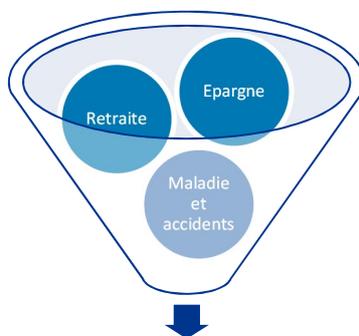
L'intégration de la notion d'âge dans les profils d'investisseurs permet d'adapter les solutions proposées aux populations les plus âgées.

Pour la 7^{ème} année consécutive, le produit Actépargne2 a été récompensé par le Label Excellence des Dossiers de l'Epargne.

◆ Extension des domaines d'activité

Suite à l'obtention des agréments pour les branches « 1. Accidents » et « 2. Maladie » obtenus fin 2018, LFM a lancé début 2020 sa première offre en prévoyance : un produit assurant une protection financière en cas d'accident de la vie quotidienne (domestiques, loisirs, circulations, ...).

Cette offre « Assurance Accidents de la vie LFM » est disponible à la vente sur les sites de La France Mutualiste.



Garanties assurées par La France Mutualiste

Conseil en assurance mutualiste

- Force commerciale dynamique, multicanal et sans discontinuité

La Mutuelle a entamé un projet de réaménagement de ses agences (en 2018) ainsi qu'un programme d'accroissement de sa force commerciale.

Les produits assurés par la Mutuelle sont distribués par des conseillers mutualistes spécialisés en épargne et gestion de patrimoine.

Au niveau groupe, les contrats IARD (Incendie, Accidents, Risques Divers) sont distribués sur l'ensemble des canaux (internet, téléphone, agence) par des conseillers spécialisés en assurance IARD.

- Développement de partenariats et d'investissements stratégiques

Le développement de la Mutuelle se traduit également via des partenariats puisqu'après le rachat de Média Courtage, la Mutuelle a initié en 2019 une coopération avec La Mutuelle Familiale sur des intérêts croisés.

La France Mutualiste a investi dans le *private equity* (titres non cotés) via des startups innovantes dont les services sont proposés aux adhérents.

L'une d'entre elles, Testamento, conçoit et développe une plateforme de services d'anticipation successorale permettant de sécuriser la transmission de son patrimoine. Grâce à un espace en ligne dédié, les adhérents de La France Mutualiste peuvent accéder à des services de testament en ligne et de gestion de leurs dernières volontés.

En avril 2019, La France Mutualiste, a annoncé la prise de participation dans la startup Zaion, qui intervient depuis en première ligne auprès des adhérents lorsqu'ils contactent la Mutuelle. En effet, le numéro d'appel 01 40 53 78 00 permet à l'adhérent de contacter « Céline », l'agent conversationnel de la société Zaion, une intelligence artificielle qui qualifie la demande et la redirige vers le service adéquat.

- Affirmer son positionnement auprès du grand public

Afin d'accroître la notoriété du groupe La France Mutualiste et l'étendue de ses compétences dans le domaine du conseil en assurance mutualiste, une campagne publicitaire télévisée a été lancée en 2019. Pensée comme un manifeste, le film vient porter son positionnement de mutuelle en phase avec les valeurs des français.

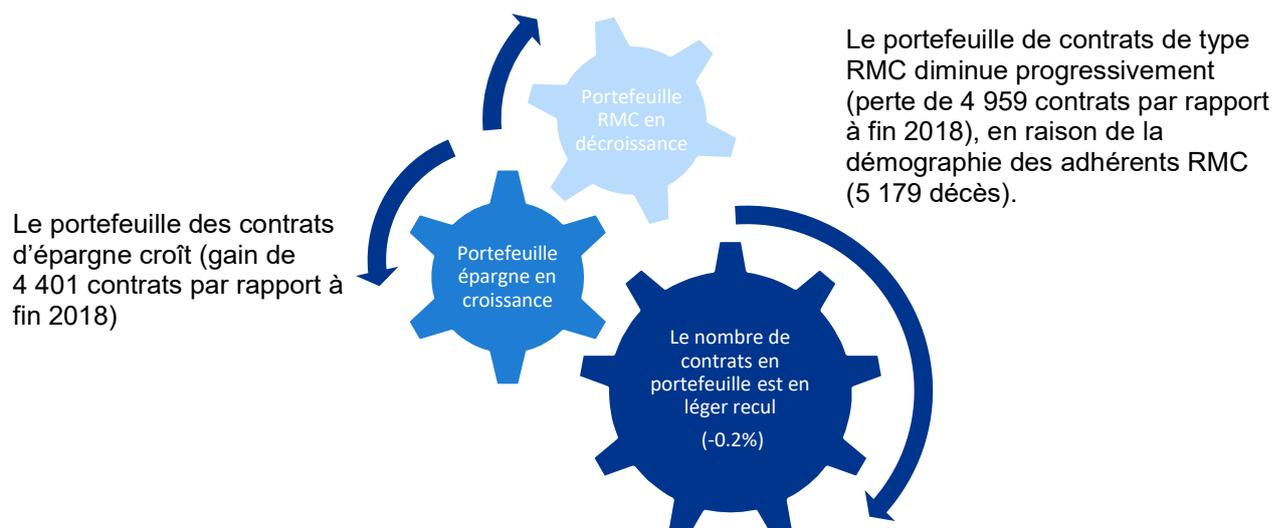
A.1.3 Structure et fonctionnement de la Mutuelle

◆ Evolution du nombre de contrats et du nombre d'adhérents

A la fin de l'exercice 2019, La France Mutualiste comptait 223 910 adhérents pour un total de 256 574 contrats.

Sur les 10 dernières années, le nombre de contrats gérés par La France Mutualiste a augmenté de 20 889, soit une progression de +8.9%.

Par rapport à fin 2018, le nombre de contrats en portefeuille est en recul de 558 contrats, soit -0.2%, par différence entre deux phénomènes de sens opposés :



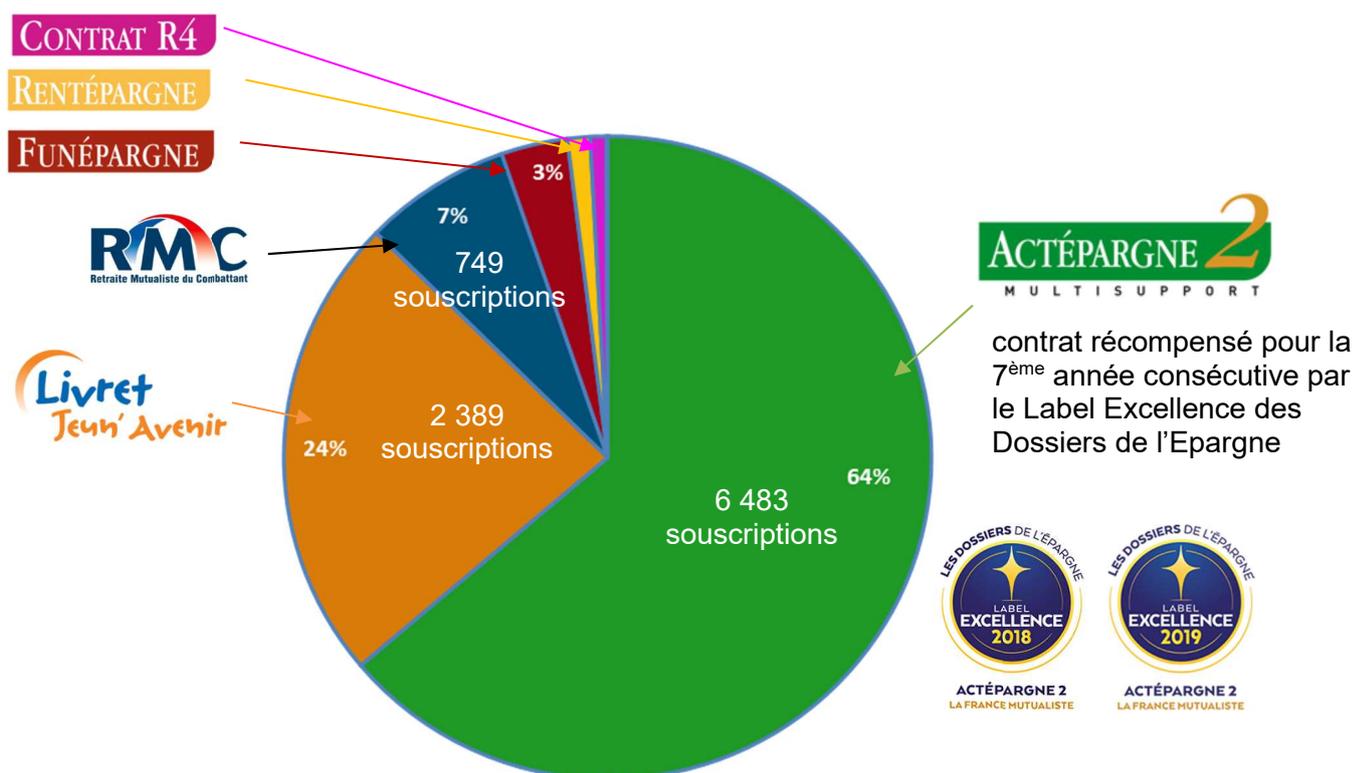
La Mutuelle est engagée sur un chemin de transformation et de renouvellement de la base adhérents. La stratégie déployée par la Mutuelle depuis 2017 porte progressivement ses fruits, puisque les produits d'épargne sont aujourd'hui les produits les plus représentés dans le portefeuille de LFM.



En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), le nombre d'adhérents-clients est en hausse de 3% et se rapproche progressivement des 300 000 adhérents/clients.

◆ Evolution des souscriptions

Les souscriptions 2019 sont représentées dans le graphique ci-dessous. Il est constaté une prépondérance des souscriptions liées au produit Actépargne2, suivi par le produit Livret Jeun'Avenir dont les souscriptions dépassent le produit emblématique de la Mutuelle : la RMC (Retraite Mutualiste du Combattant).



En termes de souscriptions, 2019 est en forte croissance. Cela s'explique par la solide progression des souscriptions Actépargne2 (+36%).

	2018	2019	Variation 2019/2018	
			en valeur	en %
Souscriptions RMC	1 005	749	-256	-25,5%
Souscriptions Produits d'Épargne	6 749	9 411	2 662	39,4%
dont Rentépargne	184	115	-69	-37,5%
dont Funépargne	290	336	46	15,9%
dont Actépargne2	4 754	6 483	1 729	36,4%
dont Réversions R4	91	84	-7	-7,7%
dont Livret Jeun'Avenir	1 408	2 389	981	69,7%
dont Livret RM	22	4	-18	-81,8%
TOTAL des souscriptions	7 754	10 160	2 406	31,0%

Poids des différentes familles (en % de la production brute)

Poids RMC	13,0%	7,4%
Poids Produits d'Épargne	87,0%	92,6%



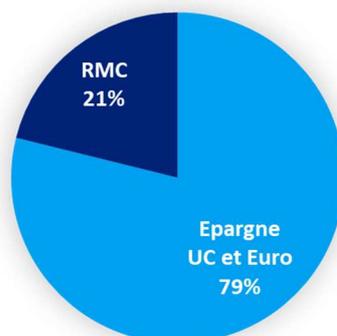
En se positionnant au niveau du groupe LFM (y compris Média Courtage), les souscriptions sont en augmentation de 20% en raison notamment de la progression des nouvelles affaires de Média Courtage (+17%).

◆ Evolution du chiffre d'affaires

Rappelons qu'entre 1932 et 1992, La France Mutualiste s'est consacrée exclusivement au produit RMC (Retraite Mutualiste du Combattant) et qu'elle a ouvert en 2004 ses produits d'épargne au grand public.

Le graphique ci-dessous présente la part du chiffre d'affaires 2019 relatif au produit RMC et aux produits d'épargne.

Les produits d'épargne (unités de compte et euro) représentent aujourd'hui 79% du chiffre d'affaires.



Le chiffre d'affaires brut de réassurance ressort à 439.5M€, affichant une hausse de 31.1% par rapport à 2018.

Cotisations (en M€)	2018	2019	Variation 2019/2018	
			en valeur	en %
Epargne €	228,8	314,7	8,6	37,50%
Epargne UC	39,6	32	-7,7	-19,30%
RMC	66,8	92,8	26,0	38,90%
TOTAL	335,3	439,5	104,2	31,10%

Malgré la baisse des souscriptions RMC, en raison de la nature du contrat, les cotisations RMC ont augmenté de 38.8% en 2019. Cela s'explique par une année 2018 marquée par l'entrée en vigueur du prélèvement de l'impôt à la source, minorant l'intérêt fiscal lié aux versements 2018, tandis que l'année 2019 a été impactée par l'élévation du « plafond majorable » (permettant de profiter au mieux de la déductibilité fiscale et des majorations accordées par l'Etat).

L'évolution des cotisations est en adéquation avec la variation du nombre des contrats sur les produits d'épargne :

- Augmentation des cotisations d'épargne, notamment d'épargne euro. Par rapport à la progression de la souscription, l'amélioration du chiffre d'affaires illustre la confiance de nos adhérents puisque ces évolutions tiennent compte des versements de nos adhérents sur leurs contrats préexistants.
- Nous notons une baisse des cotisations en UC, principalement expliquée par un moindre intérêt des adhérents du fait de la diminution des marchés actions sur la fin de l'année 2018, et ce malgré l'augmentation importante des marchés en 2019.

Rappelons que les produits de La France Mutualiste sont des produits d'épargne et de rentes.

Ils permettent de cotiser, par exemple en vue :

- D'un projet à long terme nécessitant la constitution d'un capital. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra racheter son contrat et bénéficier de son capital.
- De la constitution d'une retraite par capitalisation qui nécessitera la constitution d'un capital en vue de la retraite de l'adhérent. Cet horizon atteint, l'adhérent pourra bénéficier d'une sortie de son capital sous forme de rente ou en capital.

- De l'investissement de son capital en prévision d'un legs à l'entourage de l'adhérent.

Certains produits LFM proposent un mixte de ces possibilités, par exemple un produit retraite proposant des prestations de rentes au bénéfice de l'adhérent peut comporter une partie de capital décès au bénéfice de ses descendants.

A.1.4 Prestations et engagements

◆ Les prestations

Les prestations versées par la Mutuelle se décomposent comme suit :

Prestations (en M€)	2018	2019	Variation 2019/2018	
			en valeur	en %
RMC (y compris R4)	247,3	244,3	-3,0	-1,2%
Décès	128,0	129,8	1,8	1,4%
Rentes	114,4	109,0	-5,4	-4,7%
Rachats	4,9	5,5	0,6	11,9%
Epargne (€ et UC)	181,3	215,1	33,8	18,6%
Décès	80,3	104,2	23,9	29,8%
Rentes	31,5	28,9	-2,6	-8,2%
Rachats	69,5	81,9	12,4	17,9%
TOTAL	428,6	459,4	30,8	7,2%

Au global, les décès s'élèvent de +12.4% au cours de l'année 2019 (+25.8M€). Cette forte augmentation s'explique essentiellement par le vieillissement du portefeuille (des adhérents). Compte tenu de la répartition par âge des adhérents, la hausse des décès a été anticipée. Cette croissance des prestations décès explique en partie la diminution des prestations de rentes.

Malgré l'accroissement des rachats : +13.1M€, soit +17.6%, entre 2018 et 2019, en raison de la hausse du nombre de rachats (+87 rachats) et de l'augmentation des provisions mathématiques des contrats rachetables, le taux de rachat des contrats d'épargne reste très faible, à 2% des provisions mathématiques, illustrant la qualité des produits et l'attachement des adhérents à leurs produits LFM.



Média Courtage est courtier en assurance, c'est-à-dire une société dont l'objet est de conseiller ses clients afin qu'ils trouvent la meilleure solution d'assurance. Par conséquent elle n'a pas de prestations ni d'engagement au sens assurantiel vis-à-vis de ses clients. Média Courtage ne porte pas de risques d'assurance contrairement à La France Mutualiste.

◆ Les engagements

Les provisions correspondent aux engagements de LFM envers ses adhérents. Dans le cas de rentes, cela correspond à la valeur actuelle probable des prestations à venir.

A fin 2019, les provisions mathématiques s'élèvent à 7 170.4M€, elles sont en croissance par rapport à l'exercice précédent (+3%).

Les provisions mathématiques de la RMC ont légèrement décliné en 2019 (-0.6%), malgré l'accroissement de la collecte et en raison de la progression des décès précédemment évoqués.

Les produits multisupports (Actépargne2 et Livret Jeun'Avenir), qui reçoivent l'essentiel de la collecte épargne, voient leurs provisions mathématiques s'élever fortement sur l'exercice 2019 à +12.5% et +16.7% respectivement.

Montants (M€)	2018	2019	Variation 2019/2018	
			en valeur	en %
RMC	3 476,8	3 457,1	-19,7	-0,6%
Rentépargne	1 027,4	1 032,2	4,8	0,5%
Bonépargne	20,2	18,2	-2,0	-9,9%
Funépargne	24,4	24,9	0,5	2,0%
Actépargne	6,3	6,5	0,2	3,5%
Actépargne 2	1 902,6	2 141,2	238,6	12,5%
R4	421,5	399,5	-22,0	-5,2%
Livret Jeun'Avenir	55,5	64,8	9,3	16,7%
Livret RM	21,6	24,0	2,3	10,7%
Confort obsèques	1,9	2,0	0,0	0,7%
Provisions Mathématiques € et UC	6 958,3	7 170,4	212,1	3,0%
<i>Dont Provisions Mathématiques €</i>	<i>6 666,3</i>	<i>6 826,5</i>	<i>160,2</i>	<i>2,4%</i>
<i>Dont Provisions Mathématiques UC</i>	<i>292,0</i>	<i>343,8</i>	<i>51,8</i>	<i>17,7%</i>
Provision Globale de Gestion	4,7	0,0	-4,7	-100,0%
Provision pour Sinistres à payer	113,9	126,7	12,9	11,3%
Provision pour Particip.aux Excédents	234,8	210,4	-24,5	-10,4%
Provision pour Garantie Plancher	2,6	1,7	-0,9	-36,3%
Provision pour Risque d'Exigibilité	0,0	0,0	0,0	0,0%
Provisions techniques brutes	7 314,3	7 509,1	194,9	2,7%

Les provisions mathématiques des contrats en unités de compte (UC) sont en croissance de 17.7% sur l'année en raison des cotisations et de l'augmentation importante des marchés actions en 2019.

A.2. RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Le tableau ci-après présente les principales lignes du résultat de souscription tel que défini dans la réglementation, c'est-à-dire les grandeurs comptables présentées par ligne d'activité.

La ligne d'activité « assurance avec participation aux excédents » apporte l'essentiel du résultat de souscription. Cette branche contient l'activité retraite et l'activité épargne hors contrats en unités de compte.

Le résultat de souscription est composé :

- Des cotisations qui constituent des ressources. En 2019, elles représentent 439M€ en net de réassurance, soit une augmentation de +31.1%.
- Des charges de prestations, qui passent de 431M€ à 462M€ en 2019, soit une évolution de +7.4%. Par rapport au tableau des prestations présenté plus haut, ce montant prend en compte les prélèvements sociaux sur les montants distribués.
- Des charges de provisions d'assurance : ce poste mesure la variation des provisions d'une année sur l'autre. Il s'élève à 83.3M€ fin 2019.
- Des frais induits par l'activité. En 2019, ils sont de 58M€, soit un accroissement de +14.5% par rapport à 2018, en raison du développement de la Mutuelle, des projets menés à des fins de modernisation et de diversification et du poids de certaines mesures découlant d'un environnement réglementaire de plus en plus contraignant.
- Du résultat de réassurance, non significatif (-66K€).

Montants en K€	Assurance avec participation aux excédents	Assurance en UC	Autres assurance vie	Total 2019	Total 2018	Variation 2019/2018 en montant	Variation 2019/2018 en %
Cotisations	406 527	31 835	1 019	439 381	335 165	104 216	31,09%
Charges de prestations nettes d'IT ⁽¹⁾ et de PAE et d'ACAV ⁽²⁾	439 091	23 402	1	462 494	430 568	31 926	7,41%
Charges des provisions d'assurance vie et techniques nettes d'IT et de PAE et d'ACAV	32 368	51 804	-916	83 256	-109 817	193 073	ns
Frais	54 429	4 008	0	58 437	51 028	7 409	14,52%
Résultat de réassurance	-66	0	0	-66	-69	3	-4,31%

(1) IT : Intérêts Techniques

(2) ACAV : Assurance à Capital Variable

A.3. RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le patrimoine de la Mutuelle est valorisé à 10 077.5M€ à fin 2019, coupons courus inclus. Le patrimoine a évolué du fait des éléments suivants :

- Maintien de la poche de taux d'intérêt avec un accent mis sur sa diversification.
- Hausse du portefeuille actions due à une réexposition en début d'année combinée à la hausse des marchés.
- Diminution de la part immobilier suite aux cessions alors que les prix ont continué de progresser.

Historiquement, La France Mutualiste a été un investisseur actif dans l'immobilier en privilégiant les achats d'immeubles parisiens. La plupart des immeubles sont détenus en direct, moins de la moitié étant détenus au travers de Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

La part des actions détenues à travers des OPC (Organismes de Placement Collectifs) représente une part moins importante que la part dédiée aux investissements immobiliers.

Enfin, une part de placements monétaires disponibles à tout moment permet de faire face aux éventuels besoins de trésorerie.

Les répartitions au 31/12/2018 et au 31/12/2019, en pourcentage de la valeur de marché, sont les suivantes :



Le poids des actions a globalement augmenté sous l'effet :

- De la levée de la couverture entre janvier et septembre, couverture contre la chute des actions qui avait été mise en place suite aux mauvais résultats des actions fin 2018.
- De la capitalisation des dividendes.
- D'investissements nets sur l'année.
- De la hausse des marchés actions sur 2019.

Les actions étant détenues dans des OPC, les dividendes sont capitalisés et / ou distribués au choix de La France Mutualiste.

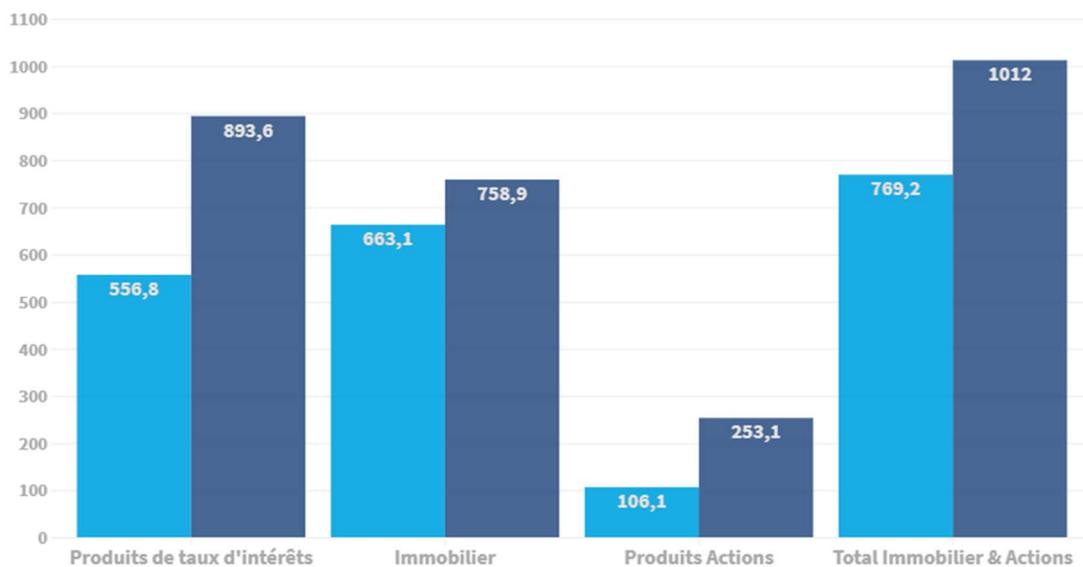
Le rendement courant du portefeuille de placements provient essentiellement des coupons des obligations et autres titres assimilés.

La hausse continue de l'immobilier depuis près de 20 ans a permis d'accumuler des plus-values latentes qui constituent des réserves de rendement futur.

A fin 2019, les plus-values latentes sont réparties comme suit par grandes classes d'actifs :

Les plus-values 2019 restent à un niveau élevé

Evolution du niveau des plus-values entre 2018 et 2019 par classes d'actifs



Source : Données au 31/12

A fin 2019, les plus-values latentes sont de 13.88% sur les produits de taux d'intérêts, de 101.3% en immobilier et de 38.3% sur les actions.

Le niveau élevé des plus-values latentes sur les produits de taux d'intérêt découle de la très forte baisse des taux obligataires observée ces dernières années. Ces plus-values latentes disparaissent progressivement selon le rythme d'arrivée à terme des obligations.

Le graphique ci-dessous décrit l'historique du taux auquel l'Etat français a emprunté depuis 2014 sur une durée de 10 ans.



Malgré ce contexte, le taux de rendement des actifs de La France Mutualiste s'élève en 2019 à 3.42% (vs. 3.50% en 2018). Une gestion prudente des poches actions et immobilières permet d'amortir la baisse de revenus du portefeuille obligataire en dégageant du rendement pour nos adhérents sans obérer l'avenir.

Les produits financiers ont permis de rémunérer les contrats et d'alimenter la Provision pour Participation Aux Excédents (PPAE).

Les plus-values latentes sur les actions et l'immobilier à fin 2019 équivalent à 14.8% des provisions mathématiques (vs. 11.5% en 2018).

Les résultats financiers comprennent les coupons, loyers, dividendes, amortissements tels que pris en compte dans les états financiers et le compte de résultat publié.

Les produits financiers du tableau ci-dessous sont présentés par grandes catégories d'actif telles que définies par la réglementation, selon le code CIC (Code d'Identification par Classe) qui prévoit 9 classes d'actifs.

Code CIC	Libellé CIC	2019 (en K€)
1	Obligations souveraines	32 991
2	Obligations d'entreprises	141 061
3	Actions	-1 576
4	Fonds d'investissement	21 438
5	Titres structurés	7 241
6	Titres garantis	0
7	Trésorerie et dépôts	1 919
8	Prêts et prêts hypothécaires	-168
9	Immobilisations corporelles	74 557
	Non affectable	-4 674
	Total	272 790

Le non affectable comprend principalement les charges supportées par la gestion financière.

Le résultat financier provient, pour près des 2/3 des obligations. En complément, des plus-values immobilières ont été réalisées grâce à la vente d'appartements isolés détenus de longue date par la Mutuelle. Ces ventes visent à restructurer le parc locatif et améliorer la diversification des actifs immobiliers de la Mutuelle en réinvestissant sur les bureaux et parcs d'activité.

A.4. RESULTAT DES AUTRES ACTIVITES

L'immobilier fait partie intégrante de la stratégie d'investissement de la Mutuelle, mais il s'agit également d'une activité suivie par une direction dédiée.

En effet, La France Mutualiste gère en interne la majeure partie de ce parc immobilier. En particulier elle intervient sur les activités suivantes :

- La location des biens.
- La coordination des travaux d'entretien et l'inspection des immeubles.
- Le gardiennage des immeubles.

En 2018 un projet de diversification des expositions immobilières a été lancé. Ce programme a entraîné une décision de vente de 7 immeubles à horizon 2022. Les ventes s'effectuant par appartement, au départ du locataire.

A.5. AUTRES INFORMATIONS

En matière de RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

La France Mutualiste revendique l'esprit de famille via son activité de conseil mutualiste en assurance et épargne autant que dans le cadre des actions qu'elle mène pour le bien commun. Ainsi, sa responsabilité sociale s'exprime à travers 3 axes.

S'engager pour l'intergénération



Elle a lancé en 2019 un **Baromètre sur la Transmission intergénérationnelle**.

Menée par Ipsos pour La France Mutualiste, l'étude montre que « 82% des français pensent qu'on n'attache pas assez d'importance à la transmission des valeurs », tandis que la famille demeure le lieu où se vivent et se construisent des relations entre générations (pour 50 à 70% des personnes

interrogées, selon leur âge). Chaque année, La France Mutualiste compte ainsi interroger les français sur le sujet pour suivre les évolutions de la société et proposer des actions en faveur de l'intergénération.

Les solidarités intergénérationnelles. C'est autour de ce thème fort que la Mutuelle a réuni associations et adhérents lors d'une soirée d'échanges à Rennes en novembre 2019. Cet événement s'inscrit dans la démarche de promotion de l'intergénération et de la transmission, chères à La France Mutualiste. Le Directeur de la Chambre régionale de l'économie sociale et Solidaire, ainsi que les représentants d'associations comme « La Maison en Ville » ont proposé un regard nouveau sur les relations « jeunes/seniors » au travers de leurs témoignages et de leurs initiatives.

Tous en Tandem, c'est le réseau d'étudiants au service des seniors, basé sur la transmission entre générations pour lutter contre l'âgisme. En tant que partenaire, La France Mutualiste a organisé, dans plusieurs villes de France, des réunions pédagogiques pour ses adhérents, afin de les faire travailler sur les différentes formes de mémoire, (mémoire immédiate, mémoire épisodique et procédurale) et la prise de parole en public.

S'engager pour la mémoire



L'Hermione, mythique frégate du marquis de La Fayette, a pu prendre la mer pour son expédition 2019 « Normandie Liberté » en partie grâce au soutien de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste, qui a participé au co financement de la restauration des voiles et de la mâture du célèbre navire.



Transmettre la mémoire : c'est la mission de la Fondation d'entreprise La France Mutualiste, créée en 2012, qui mène de nombreuses actions d'intérêt général en phase avec les valeurs et l'histoire de la Mutuelle.

Le musée de la Libération de Paris a rouvert ses portes le 25 août 2019, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Libération de Paris, avec l'aide la Fondation. Celle-ci a en effet financé son déménagement place Denfert-Rochereau, un lieu inédit qui fait revivre l'insurrection populaire d'août 1944 au travers des parcours de 2 hommes clés de cette période : Philippe LECLERC DE HAUTECLOQUE et Jean MOULIN.



S'engager localement

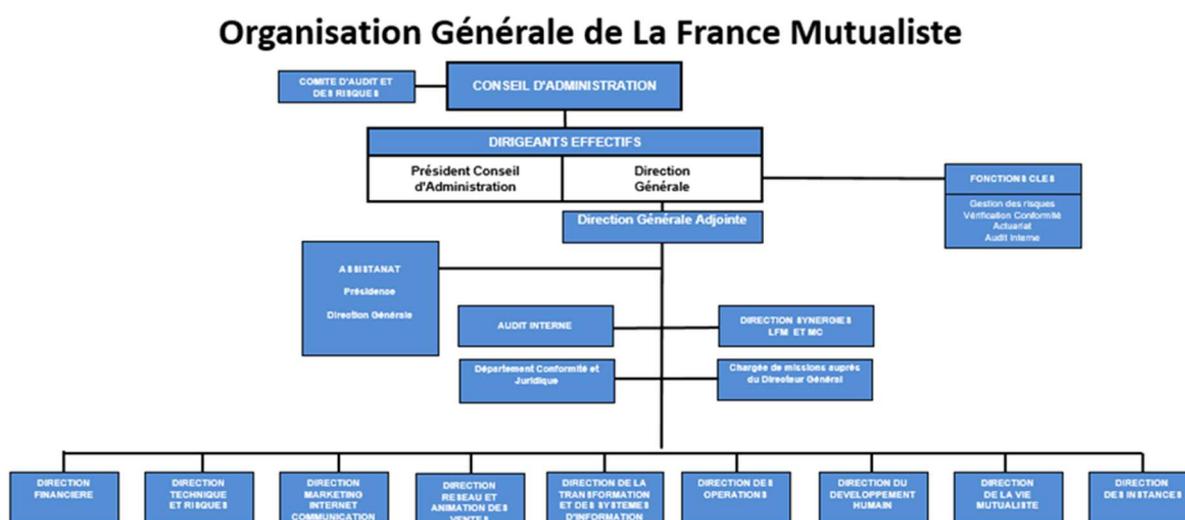
Les 61 comités et antennes mutualistes poursuivent des actions mémorielles ou de solidarité sociale dans le maillage régional où ils sont implantés : financement de projets solidaires, soutien d'actions éducatives et de transmission, entretien de sites de mémoire, participation à des cérémonies patriotiques et des événements commémoratifs.

B. SYSTEME DE GOUVERNANCE

Cette partie présente le système de gouvernance de la France Mutualiste, c'est-à-dire les moyens organisationnels mis en place au sein de la Mutuelle dans l'objectif de structurer les prises de décisions, les délégations de pouvoir mais également le contrôle de l'application des décisions.

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

L'organisation générale de La France Mutualiste se présente de la manière suivante :

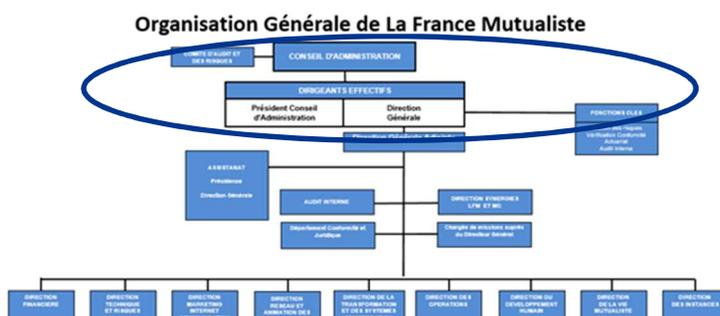


◆ La gouvernance

La Mutuelle comprend des membres adhérents qui sont représentés en Assemblée générale par des délégués. Le nombre de délégués est fixé par les statuts de la Mutuelle. Ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

La gouvernance de la Mutuelle s'articule entre :

- Des instances représentant les membres adhérents : l'Assemblée générale.
- Le Conseil d'Administration.
- Les Dirigeants effectifs de la Mutuelle.
- Le Directeur général adjoint.
- Les fonctions clés.



Les paragraphes suivants détailleront un à un ces organes de gouvernance.

B.1.1 Conseil d'Administration et Assemblée générale

Au 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration est composé de 17 membres :



Président : M. Dominique BURLETT

2 Vice-Présidents :

M. Marcel MILLER

M. Michel GEORGEL

Secrétaire : M. René PETER

13 membres Administrateurs

(photographie du Conseil d'Administration à juin 2017)

Administrateurs

- Jean BOULENC
- Michel CHEMINAL
- Jacques DESBOIS
- Christian DUMONT
- Yves DURIN
- Sophie FISZMAN-SCHWERDORFFER
- Thibaut LALLEMAND
- Jacques LE MEUR
- Alain MARAIS
- Michel ROBERT
- Suzanne ROLLET-BARLES
- Michel TOUSAINT
- Valérie VRIGNON (déléguée à la FNMF, membre de la commission de contrôle de la FNMF)

◆ Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an. Il veille à accomplir les missions qui lui sont confiées par la loi.



Ainsi et sans que cette énumération soit limitative, le Conseil d'Administration :

- Nomme et révoque le Directeur général de la Mutuelle.
- Définit, pour les cas où le / les Dirigeant(s) effectif(s) est / sont absent(s) ou empêché(s), les modalités de continuité de la direction effective.

- Entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire, les responsables des fonctions clés.
- Approuve les politiques écrites de la Mutuelle qu'il réexamine au moins une fois par an.
- Fixe les montants ou les taux de cotisations dans le respect des règles générales fixées par l'Assemblée générale. Il rend compte devant l'Assemblée générale des décisions qu'il prend en la matière ; il peut déléguer cette compétence au Président du Conseil d'Administration ou au Directeur général.
- Donne son autorisation aux conventions réglementées.
- Arrête les comptes annuels établis selon les normes et modalités fixées par la réglementation à la clôture de chaque exercice et établit un rapport de gestion qu'il présente à l'Assemblée générale.
- Établit, chaque année, un rapport qu'il présente à l'Assemblée générale dans lequel il rend compte des opérations d'intermédiation et des opérations de délégation de gestion.
- Approuve, avant transmission à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, chaque année, les rapports prévus par la réglementation, en particulier, le rapport sur la solvabilité et la situation financière, le rapport régulier au contrôleur et le rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.
- Prend connaissance, chaque année, des conclusions et recommandations de l'Audit interne ainsi que des propositions d'actions qui en découlent et qui lui sont communiquées par le Directeur général.

Le Conseil d'Administration délègue, sous sa responsabilité et son contrôle :

- À son Président et au Directeur général, les pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.
- Certaines de ses attributions à un ou plusieurs Administrateurs ou à un ou plusieurs comités ou commissions temporaires ou permanents créés en son sein.

Pour exercer ses responsabilités, le Conseil d'Administration s'appuie sur des comités qui lui rendent compte. En effet, l'organisation des instances favorise les échanges Administrateurs / directeurs en amont des Conseils d'Administration, par la mise en œuvre de 8 comités :

- Comité d'audit et des risques.
- Comité ORSA.
- Comité stratégique et budgétaire.
- Comité des investissements.
- Comité développement et partenariats.
- Comité de suivi de la vie mutualiste.
- Comité de nomination et rémunération.
- Comité éditorial de « LFM & Vous ».

◆ Les Comités



Le Comité d'audit et des risques est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Il est composé de 5 Administrateurs et s'est adjoint le concours d'un expert extérieur depuis le 1^{er} novembre 2018. Sur invitation du Président du Comité, participent aussi les responsables des 4 fonctions clé. Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur général ainsi que d'autres salariés peuvent également être invités le cas échéant. Le secrétariat (ordre du jour et compte rendu) est tenu par le Responsable de l'Audit interne.

Le périmètre d'action du Comité d'audit et des risques est le suivant :

- Examen des comptes et audition des commissaires aux comptes.
- Rapport de la fonction « Audit interne ».
- Rapport de la fonction « Conformité ».
- Rapport de la fonction « Actuarielle ».
- Cartographie des risques métiers et opérationnels.
- Prépare l'approbation par le Conseil des politiques réglementaires.
- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière :
 - De l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne.
 - Du contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes.
 - De l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité ORSA est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit semestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

- Sont invités les directeurs suivants : le Directeur général, le Directeur général adjoint, et le Directeur technique & risques.
- Le périmètre d'action de ce Comité est le suivant :
- Validation des hypothèses de travail proposées pour conduire les travaux ORSA (mars / avril).
- Revue du rapport ORSA et proposition de modifications avant présentation du rapport au Conseil d'Administration pour validation (septembre / octobre).

Le Comité stratégique et budgétaire est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : le Directeur général, le Directeur général adjoint et le Directeur de la transformation et des systèmes d'information de LFM ainsi que le Directeur général de Média Courtage.

Le périmètre d'action de ce Comité est le suivant :

- Plan stratégique (élaboration, mise à jour annuelle et suivi de son avancement).
- Suivi des partenariats stratégiques.
- Résultat prévisionnel : comptes de résultat et comptes de participations aux excédents.
- Taux de participation aux excédents.

- Suivi des filiales (stratégie, budget, résultats).
- Budget des frais généraux.
- Politique tarifaire.
- Rapport de la fonction clé « Actuarielle ».

Le Comité des investissements est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur général adjoint, Directeur financier, Directeur du patrimoine immobilier et Directeur investissements & trésorerie.

Le périmètre d'action du Comité est le suivant :

- Suivi de la gestion financière, mouvements, performances.
- Suivi des investissements stratégiques.
- Rentabilité et prévisions sur le portefeuille.
- Définition des allocations stratégiques d'actifs (en liaison avec le Comité stratégique et budgétaire et le Comité ORSA) et des marges de manœuvre tactiques.

Le Comité développement et partenariats est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur réseau et animation des ventes, Directeur marketing internet communication, Directeur général de LFM et Directeur général de Média Courtage.

Le périmètre d'action du Comité est le suivant :

- Déclinaison de la stratégie en termes de développement et d'évolution de gamme produits / services et de partenariats commerciaux.
- Plan d'actions commerciales et suivi.
- Suivi des partenariats.

Le Comité suivi de la vie mutualiste est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit bimestriellement ou en fonction de l'ordre du jour des Conseils d'Administration.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur de la vie mutualiste et Directeur général.

Le périmètre d'action du Comité est le suivi de la vie mutualiste et de ses actions.

Le Comité de nomination et rémunération est présidé par le Président du Conseil d'Administration. Il se réunit semestriellement ou à la demande.

Y participent les deux Vice-Présidents du Conseil d'Administration et sont invités le Directeur général et le Directeur général adjoint.

Le périmètre d'action du Comité est le suivant :

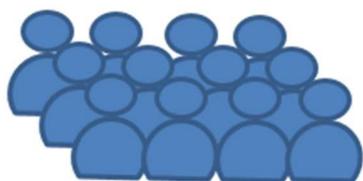
- Décisions et suivi des nominations et des rémunérations des membres du COMEX.
- Pré-examen des candidats au poste d'Administrateurs.

Le Comité éditorial « LFM & Vous » est présidé par un Administrateur désigné par le Conseil d'Administration. Il se réunit trimestriellement.

Sont invités les directeurs suivants : Directeur marketing internet communication, Directeur de la vie mutualiste, Directeur réseau et animation des ventes, Directeur des instances.

Le Comité est en charge de l'élaboration du magazine trimestriel diffusé aux adhérents (« LFM & Vous »).

◆ L'Assemblée générale



L'Assemblée générale est composée de Délégués, dont le nombre est fixé par les statuts de la Mutuelle. Ils sont élus conformément aux dispositions statutaires en vigueur. L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle s'est réunie une fois en 2019.

L'Assemblée générale a été amenée à se prononcer en 2019 sur :

- L'approbation des comptes 2018.
- L'affectation du résultat 2018 aux réserves, ce montant se répartissant entre le report à nouveau et la dotation au fonds social et d'entraide.
- L'approbation de la décision du Conseil d'Administration du 19/12/2018 de fixation des taux de rendement du produit RMC et des produits d'épargne.
- La révision des statuts et du règlement intérieur de la Mutuelle.
- La révision des règlements mutualistes.
- L'approbation des allocations exceptionnelles sur le fonds social et d'entraide au titre de l'exercice 2018 et le complètement de ce fonds à hauteur de 350 000€.
- L'indemnité compensatrice de temps passé du Président et des membres du Conseil d'Administration.
- Le quitus au Conseil d'Administration.

Toutes les résolutions ont été adoptées.

B.1.2 Gouvernance opérationnelle

Afin de garantir une gestion saine et prudente, l'article L.211-13 du Code de la mutualité dispose que La France Mutualiste doit être dirigée effectivement par au moins deux personnes.

En conformité avec ce principe dit « des quatre yeux », le Conseil d'Administration de la Mutuelle a nommé deux Dirigeants effectifs : le Président du Conseil d'Administration et le Directeur général. Ils dirigent effectivement la Mutuelle et interviennent dans toute décision significative avant que celle-ci ne soit mise en œuvre.



Le Président du Conseil d'Administration préside le Conseil d'Administration et à ce titre :

- Organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale.
- Veille au bon fonctionnement des instances de la Mutuelle. Il s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir, effectivement, leurs attributions en disposant, dans des délais suffisants à leur étude, des informations nécessaires au contrôle de la direction effective de la Mutuelle.
- Représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile, sous réserve des délégations consenties au Directeur général. Il informe le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.612-30 et suivants du Code monétaire et financier.

- Propose au Conseil d'Administration qui en décide, la nomination du Directeur général.

En sa qualité de Dirigeant effectif, il s'attache dans l'élaboration de la stratégie de développement de la Mutuelle et dans la conduite des actions qui en découlent, à la préservation de ses valeurs et engagements mutualistes.

En cas d'impossibilité d'exercer ses fonctions et après en avoir informé le Directeur général ainsi que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Président du Conseil d'Administration délègue ses pouvoirs au 1^{er} Vice-Président du Conseil d'Administration, à défaut au 2^{ème} Vice-Président.



Le Directeur général est investi, lors de sa nomination et ce, conformément aux dispositions de l'article L.211-14 du Code de la mutualité, par le Conseil d'Administration des pouvoirs nécessaires à la direction effective de la Mutuelle.

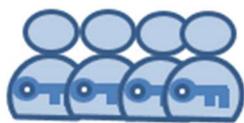
En sa qualité de Dirigeant opérationnel, le Directeur général a autorité sur les services de la Mutuelle. Il en dirige et contrôle l'action. Il délègue une partie des tâches et responsabilités au Directeur général adjoint qui contribue au pilotage global de la Mutuelle.

Les responsables des fonctions clés au sens de l'article L.211-12 du Code de la mutualité sont placés directement sous l'autorité de la Direction générale conformément aux dispositions de l'article L.211-13 dudit Code.

Le Directeur général, assisté du Directeur général adjoint, assume notamment les missions suivantes :

- Elaborer avec le Président du Conseil d'Administration la stratégie de la Mutuelle et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.
- Mettre en œuvre la stratégie après validation par le Conseil d'Administration.
- Mettre en œuvre le système de gouvernance de la Mutuelle.
- Assurer le fonctionnement administratif et technique de la Mutuelle.
- Assurer le respect de la réglementation et des normes.

Les fonctions clés sont portées par des collaborateurs de La France Mutualiste.



Elles sont directement rattachées à la Direction générale et disposent de ressources, de l'autorité et de l'indépendance opérationnelle leur permettant d'exercer leurs missions et leur responsabilité d'alerte auprès du Comité d'audit et des risques :

- La fonction clé « Gestion des Risques » est assurée par le Directeur technique & risques.
- La fonction clé « Actuarielle » est assurée par le Directeur financier.
- La fonction clé « Vérification de la Conformité » est assurée par le Responsable du Département conformité et juridique.
- La fonction clé « Audit interne » est assurée par le Responsable du Département audit interne.

◆ La fonction clé « Gestion des Risques »

- Coordonne le processus ORSA ou EIRS (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité) et la rédaction du rapport ORSA, sous son autorité, et veille à sa prise en compte dans les décisions importantes.
- Aide le Conseil d'Administration et les autres fonctions à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques et le déploie en pratique au travers :
 - Des cartographies des risques de manière à :
 - Assurer le suivi du profil de risque de la Mutuelle.
 - Rendre compte des expositions aux risques au Comité d'audit et des risques.
 - Identifier les risques émergents.
 - Des indicateurs de risque.
 - De la communication auprès du Conseil d'Administration, du Directeur général et du Directeur général adjoint.
 - De la coordination pour la maintenance annuelle des politiques écrites de gestion des risques de la Mutuelle.
- Communique au Comité d'audit et des risques les risques qui ont été identifiés comme potentiellement importants, et sur d'autres domaines de risques spécifiques.
- De manière générale, surveille tout le dispositif d'identification, de suivi et de maîtrise des risques.

◆ La fonction clé « Vérification de la Conformité »

- A pour mission principale de veiller au respect par la Mutuelle de la réglementation relative aux activités d'assurance. Elle élabore une politique de conformité et un plan de conformité.
- Joue un rôle de conseil auprès des organes dirigeants et de surveillance quant au risque de non-conformité résultant d'éventuels changements de l'environnement juridique en s'assurant que les implications qui en découlent pour la Mutuelle soient identifiées.

◆ La fonction clé « Audit interne »

- Contribue à la gestion des risques liés à l'activité de la Mutuelle et à son environnement de contrôle en proposant un plan d'audit pluriannuel qui se décline par année au Comité d'audit et des risques, réalisant ou faisant réaliser les audits, dont elle présente les résultats et suit les plans d'actions qui en découlent.

- Complète les contrôles de premier et de second niveau de la Mutuelle en intervenant de façon ponctuelle et a posteriori.
- N'exerce aucune fonction opérationnelle afin qu'elle soit libre de toute influence de la part des autres fonctions, y compris les fonctions clés.
- Rend compte de ses travaux et des préconisations attachées à la Direction générale et au Comité d'audit et des risques.

La Mutuelle prend des mesures adéquates afin de limiter tout risque de conflit d'intérêts. La Mutuelle veille donc à ce que ses auditeurs internes ne contrôlent pas des activités ou des fonctions qu'ils ont eux-mêmes exercées auparavant au cours de la période couverte par l'audit.

◆ La fonction clé « Actuarielle »

- Coordonne le calcul des provisions techniques.
- Garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents, et des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques.
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées pour le calcul des provisions techniques.
- Compare les Meilleures Estimations aux observations empiriques.
- Emet un avis sur la fiabilité et le caractère adéquat du calcul des provisions techniques.
- Emet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.
- Contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital.
- Produit le rapport actuariel soumis au Conseil d'Administration.

B.1.3 Rémunération

Des indemnités sont allouées aux Administrateurs en fonction des missions qui leur sont confiées et leurs frais, dûment justifiés, donnent lieu à remboursement.

Les principes de rémunération des salariés de La France Mutualiste ont pour but :

- D'attirer, motiver des profils compétents.
- D'encourager la performance.
- De mobiliser les ressources internes pour apporter satisfaction aux adhérents.
- De ne pas inciter les salariés à prendre de risques excessifs ou contraires à la stratégie ou aux intérêts de la Mutuelle.

B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

L'article 42 de la Directive Solvabilité 2 impose aux entreprises d'assurance de veiller au respect de critères de compétences et d'honorabilité pour les personnes indiquées ci-dessous :

- Les dirigeants et fonctions clés doivent faire preuve de qualifications, connaissances et expériences professionnelles permettant « une gestion saine et prudente ».
- Les Administrateurs doivent disposer d'une compétence collective permettant de bien comprendre et assumer les décisions à prendre au niveau du Conseil d'Administration.
- L'ensemble de ces personnes doivent témoigner d'une « réputation et d'une intégrité de bon niveau ».

Au sein de La France Mutualiste, les acteurs dont la compétence et l'honorabilité font l'objet d'une appréciation particulière sont les suivants :

- Les membres du Conseil d'Administration.
- Les Dirigeants effectifs ou opérationnels de la Mutuelle :
 - Le Président du Conseil d'Administration.
 - Le Directeur général nommé en qualité de Dirigeant opérationnel.
- Le Directeur général adjoint.
- Les responsables des 4 fonctions clés, à savoir :
 - Le responsable de la fonction clé « Audit interne ».
 - Le responsable de la fonction clé « Actuarielle ».
 - Le responsable de la fonction clé « Gestion des Risques ».
 - Le responsable de la fonction clé « Vérification de la Conformité ».
- Le Directeur financier.
- Le Directeur technique & risques.
- Les membres permanents du Comité d'audit et des risques.
- Les membres permanents du Comité stratégique et budgétaire.
- Les membres permanents du Comité des investissements.

Chacun des acteurs dirigeant effectivement ou opérationnellement la Mutuelle ou responsable de fonction clé, veille à maintenir ses compétences par des formations et expériences en accord avec les évolutions des métiers et de l'environnement.

L'appréciation de la compétence des personnes repose, à La France Mutualiste, non seulement sur la prise en compte des qualités techniques indispensables à la tenue de la fonction mais également sur la prise en compte des qualités humaines essentielles au bon fonctionnement de toute entreprise.

L'appréciation des compétences des responsables des fonctions clés incombe à la Direction générale qui les recrute, les nomme et exerce son autorité sur eux. Le Directeur général soumet la nomination des fonctions clé à la validation du Conseil d'Administration, avant de transmettre l'information à l'ACPR pour validation finale.

B.3 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1 Système de gestion des risques

La France Mutualiste, en tant que mutuelle nationale de retraite et d'épargne, mutualise des risques au profit de ses adhérents. Sa mission consiste essentiellement à assumer des risques de longévité dans le cas des activités de retraite et des risques financiers pour son activité d'épargne.

Les objectifs de La France Mutualiste sont de garantir la sécurité des engagements pris vis-à-vis de ses adhérents, d'assurer la pérennité de la Mutuelle, d'en préserver sa solvabilité et de veiller à son développement commercial, tout en distribuant un rendement satisfaisant aux adhérents.

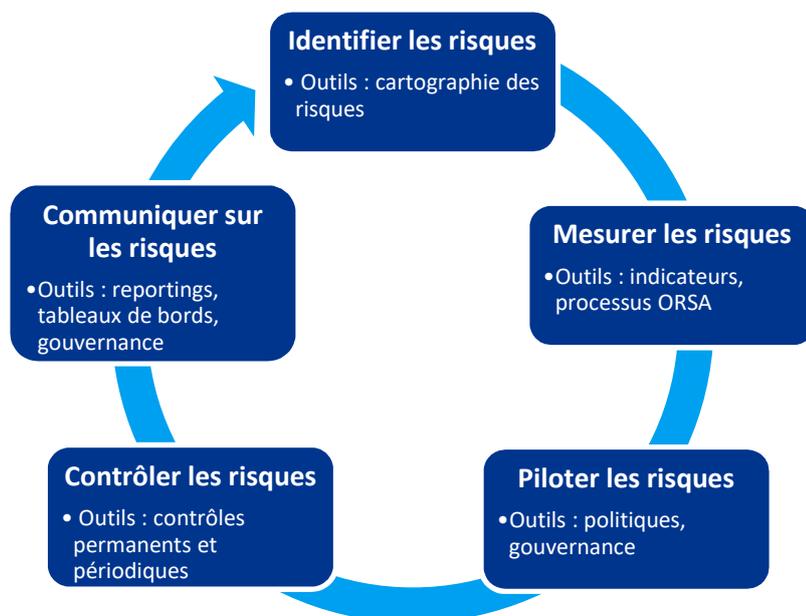
Dans ce contexte, les risques assurés dans les contrats ainsi que les risques financiers découlant des investissements font l'objet d'un suivi permanent afin de veiller au respect des limites d'expositions de risques fixées en accord avec les objectifs de la Mutuelle.

Afin de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques au sein de la Mutuelle, le Département gestion des risques a été créé en mars 2015.

Ce cadre de gestion des risques :

- Permet d'identifier les risques importants auxquels La France Mutualiste est exposée, de les évaluer, de les suivre, de chercher à les atténuer.
- Définit un niveau de tolérance au risque afin de garantir la maîtrise de différents paramètres, par exemple que la solvabilité de la Mutuelle reste à tout moment à un niveau acceptable.

Le cadre de gestion des risques s'appuie sur des outils tels que la cartographie des risques, les politiques écrites, le processus ORSA (Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité), les indicateurs et sur une gouvernance des risques adaptée.



◆ La cartographie des risques

Elle identifie les risques selon quatre grandes catégories :

- Risques stratégiques et environnementaux.
- Risques assuranciers.
- Risques financiers.
- Risques opérationnels.

Les cartographies des risques stratégiques et environnementaux, des risques assuranciers et des risques financiers sont appelées « cartographies métiers ».

La cartographie métier est mise à jour au minimum annuellement par les différentes directions concernées, validée avec la fonction clé « Gestion des Risques » et présentée au Comité d'audit et des risques ainsi qu'en Conseil d'Administration.

La cartographie des risques permet d'identifier les risques existants ou émergents susceptibles d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de La France Mutualiste. Le processus de mise à jour de la cartographie permet d'identifier les nouveaux risques, de décrire des actions de contrôles et de maîtrise des risques et d'évaluer de manière qualitative les risques résiduels.

Pour chacun des risques identifiés dans la cartographie, des indicateurs quantitatifs ou qualitatifs sont être élaborés, afin de permettre leur suivi.

Sur la base des cartographies des risques, la gestion des risques effectue les travaux suivants :

- Bilan des cartographies métiers : annuellement la gestion des risques dresse un bilan des risques cartographiés, en lien avec la réalisation des risques et la maîtrise de ces risques durant l'année écoulée. Ce bilan est présenté en comité d'audit et des risques.
- Surveillance des dispositifs de maîtrise des risques : existence, mise en œuvre et efficacité des dispositifs identifiés en lien avec les risques cartographiés.
- Suivi régulier des indicateurs de suivi des risques, en lien avec les risques cartographiés et la tolérance aux risques de la Mutuelle.

Par ailleurs, au cours du processus ORSA sont validés les indicateurs assurant la pérennité et la solvabilité de la Mutuelle.

L'appétence aux risques de la Mutuelle est définie sur la base de plusieurs métriques (comme le ratio de couverture de solvabilité et le résultat avant impôts) qui sont fixées par le Conseil d'Administration de la Mutuelle. Les critères de l'appétence aux risques sont définis annuellement, dans le cadre de l'ORSA. Le respect de ces critères est vérifié sur l'horizon du plan de développement.

Les critères de cotation des risques au sein des cartographies sont en adéquation avec les critères d'appétence aux risques de la Mutuelle.

◆ Les politiques écrites de gestion des risques

Elles décrivent l'organisation de la gestion des risques au sein de la Mutuelle et la manière dont ceux-ci sont gérés et atténués.

Les politiques de gestion des risques sont ensuite déclinées suivant les principales catégories de risques de la Mutuelle :

- Risques stratégique et environnementaux : politique de gouvernance, de compétence et honorabilité, politique de rémunération, d'information.
- Risques financiers : politique de gestion du risque actif-passif, politique de gestion financière.

- Risques d'assurance : politique de souscription et provisionnement, politique de réassurance.
- Risque opérationnel : politique de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne, politique du continuité d'activité.

◆ La structure de gouvernance des risques

Elle est adaptée à la nature, la taille et la complexité des risques de la Mutuelle.

Afin de gérer efficacement les risques, le processus de décision dans la structure de gouvernance s'articule de la manière suivante :

- Le Conseil d'Administration porte la responsabilité ultime de la mise en œuvre du système de gestion des risques. Il délègue la mise en œuvre de la stratégie de la Mutuelle ainsi que la mise en place du cadre de gestion des risques à la direction effective.
- Il est assisté par le Comité d'audit et des risques dans la surveillance et le suivi du contrôle interne et du système de gestion des risques.
- Les Comités de Pilotage internes (Copil) assurent le suivi opérationnel des risques.

Dans ce cadre, la fonction clé « Gestion des Risques » facilite la mise en œuvre du système de gestion des risques et le déploie en pratique à travers :

- La mise à jour de la cartographie des risques métiers.
- La contribution au processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).
- Le suivi et les éventuelles évolutions des indicateurs de risques.
- La communication auprès du Conseil d'Administration et de la Direction générale.
- La coordination pour la révision annuelle des politiques écrites de la Mutuelle à faire valider par le Conseil d'Administration.
- De manière générale, la surveillance de tout le dispositif de maîtrise des risques.

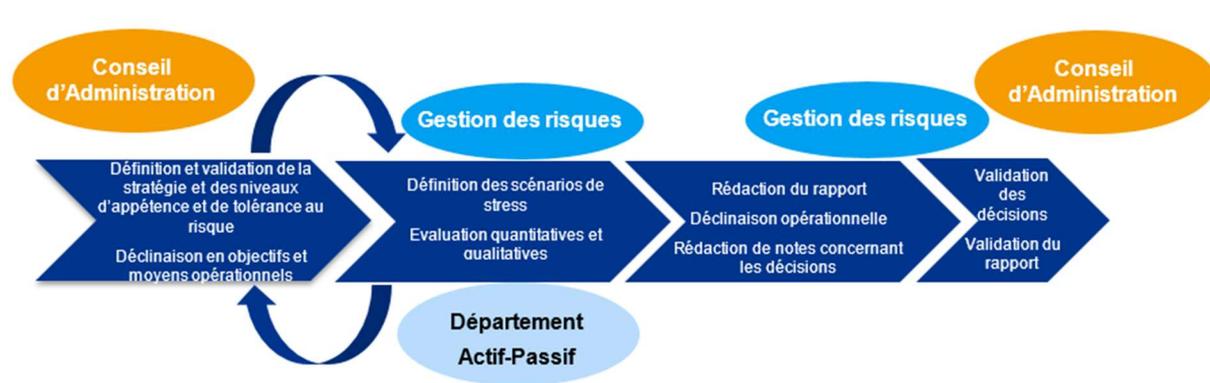
La fonction clé « Gestion des Risques » est membre permanent du Comité d'audit et des risques et anime le comité de pilotage ORSA.

B.3.2 Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (EIRS / ORSA)

L'objectif de l'Evaluation Interne des Risques et de la Solvabilité (appelé ORSA) est de :

- Décrire le profil de risque de la France Mutualiste et évaluer la qualité des dispositifs de gestion des risques de la Mutuelle.
- Evaluer le besoin en solvabilité et la solvabilité future de la Mutuelle compte tenu de sa stratégie et de ses limites approuvées de tolérance aux risques.
- Accompagner la prise de décision.

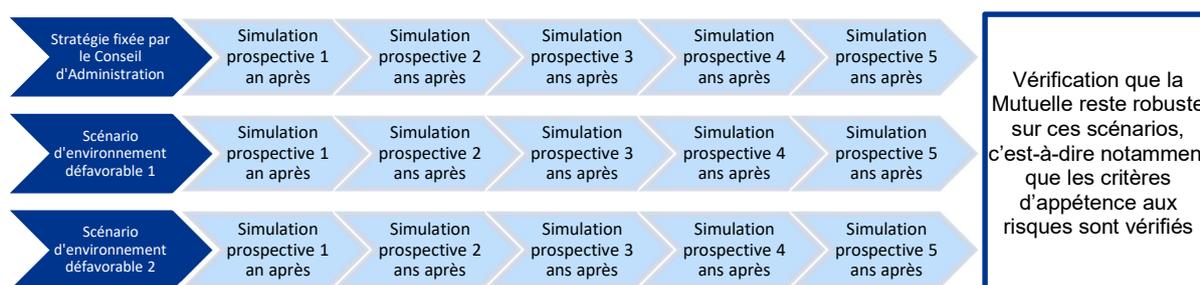
Le processus ORSA se déroule suivant les étapes suivantes :



L'ORSA est un élément clé dans la validation de la stratégie de la Mutuelle. Ses conclusions permettent d'éclairer le Conseil d'Administration sur l'impact des décisions à prendre concernant la solvabilité prospective de la Mutuelle.

Ce processus nécessite la contribution de plusieurs directions de La France Mutualiste notamment la Direction technique & risques et la Direction financière.

A partir de la stratégie fixée par le Conseil d'Administration (et l'appétence au risque de la Mutuelle), des simulations prospectives sont réalisées afin de mesurer l'impact futur de cette stratégie sur la situation de la Mutuelle. Afin de tester la robustesse de la Mutuelle, des scénarios d'environnement défavorables sont retenus, par exemple des baisses de marchés financiers.



Dans chacun des scénarios testés, le Besoin Global de Solvabilité (BGS) est mesuré. C'est le besoin de fonds propres de la Mutuelle pour mener à bien sa stratégie, en toute sécurité, même en cas d'environnement défavorable. Le suivi du BGS permet d'assurer le respect des engagements pris sur la durée en prenant en compte les marges de sécurité nécessaires.

Ainsi, le Conseil d'Administration fixe les hypothèses retenues dans les projections qui sont réalisées par les équipes opérationnelles. Le Conseil d'Administration apprécie l'adéquation entre les résultats qui lui sont présentés et sa tolérance au risque. Si les résultats font apparaître un risque de dépasser les seuils de tolérance alors la gestion des risques propose au Conseil d'Administration, des règles de management palliatives afin de rester à l'intérieur des limites fixées.

L'ORSA donne lieu à écriture d'un rapport validé par le Conseil d'Administration puis envoyé à l'ACPR. Le processus ORSA se déroule d'avril à septembre.

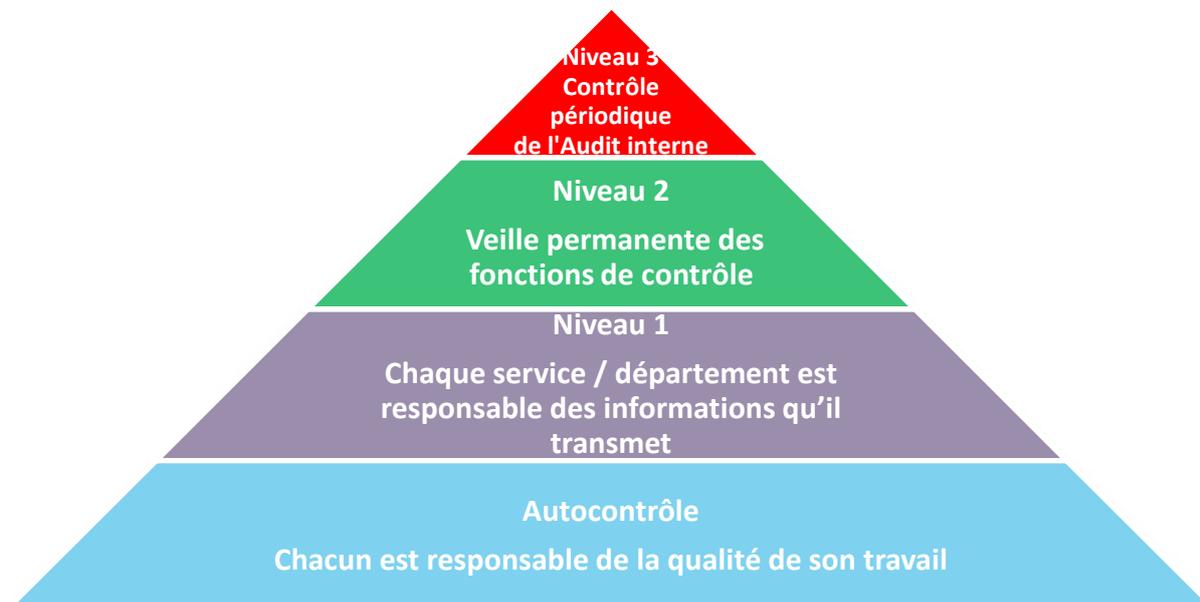
Le rapport ORSA est réalisé au moins une fois par an et validé par le Conseil d'Administration.

La France Mutualiste peut être amenée à réaliser un processus ORSA de manière ponctuelle suite à certains événements définis dans la politique ORSA.

Aussi, la Mutuelle détermine ses propres besoins de solvabilité en tenant compte de son propre profil de risque.

B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne et de gestion des risques opérationnels de La France Mutualiste repose sur trois niveaux de contrôle.



Le premier et le second niveau de contrôle forment le dispositif de contrôle permanent de La France Mutualiste. Le troisième niveau du système de contrôle interne est mis en œuvre par l'Audit interne.

Le système de contrôle interne vise à fournir une assurance raisonnable concernant :

- L'identification et l'évaluation de l'ensemble des risques opérationnels auxquels est exposée La France Mutualiste.
- La pertinence et l'efficacité des opérations.
- La fiabilité de l'information financière et non financière.
- Le respect des politiques et des procédures internes.
- Le déploiement des plans d'actions hiérarchisés permettant de réduire le niveau d'exposition sur les risques jugés inacceptables par La France Mutualiste.
- L'efficacité et l'existence des procédures de contrôles de 1^{er} niveau déployées.

Le premier niveau de contrôle interne est constitué par les directions métiers et support.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- Définition des procédures et des contrôles permettant de maîtriser ses opérations.
- Réalisation des contrôles permettant de s'assurer que chaque collaborateur se conforme aux règles et procédures clairement définies, écrites et connues.
- Définition du niveau de maîtrise de ses activités.

Chaque direction / département / service doit décliner la politique de « gestion des risques opérationnels et de contrôle interne » validée par le Conseil d'Administration dans le cadre d'un plan de déploiement défini annuellement par le Département du contrôle interne.

Chaque direction / département / service est responsable de la gestion de ses risques opérationnels, de la mise en œuvre de son contrôle interne de 1^{er} niveau et de la bonne application de cette politique.

Le deuxième niveau de contrôle interne est constitué par le Service contrôle interne et la fonction clé « Vérification de la Conformité ».

◆ Mise en œuvre du contrôle interne

Le Service Contrôle Interne est en charge de la définition et du déploiement du système de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne.

Son périmètre de responsabilité est le suivant :

- Définition et conception du système de contrôle interne de premier et second niveau.
- Réalisation / mise à jour des cartographies des risques opérationnels.
- Suivi des plans d'actions de réduction des risques opérationnels.
- Suivi des incidents et des actions identifiés.
- Réalisation du plan de contrôle permanent (supervision du plan de contrôle de premier niveau / réalisation du plan de contrôle de second niveau).
- Réalisation du reporting et du suivi des risques opérationnels auprès des instances de gouvernance.

Le Service contrôle interne accompagne les directions / départements / services dans la mise à jour des évaluations des risques et des dispositifs de maîtrise. Il vérifie la cohérence globale des résultats et le respect de la méthodologie.

Le Service contrôle interne prend en compte régulièrement les résultats des travaux (cartographies, résultats des contrôles de premier niveau et de second niveau, base incidents), les audits, les directives de la Direction générale, du Comité d'audit et des risques, du Conseil d'Administration ainsi que les évolutions réglementaires afin de faire évoluer sa vision des risques opérationnels.

Le Service contrôle interne est en charge de répondre aux besoins de reporting de la gouvernance et des directions / départements / services. Ces états sont communiqués et présentés au COMEX, au Comité d'audit et des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

◆ Mise en œuvre de la fonction clé « Vérification de la Conformité »

Suite à une réorganisation opérée en septembre 2019, la fonction clé « Vérification de la Conformité » (FVC) a été intégrée au Département conformité et juridique.

La nomination du nouveau Responsable de la fonction clé « Vérification de la Conformité » a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 23 octobre 2019.

Le Département conformité et juridique est directement rattaché à la Direction générale. En tant que fonction clé, son responsable est membre permanent du Comité de pilotage des fonctions clés, instance permettant aux 4 fonctions clés de reporter mensuellement aux Dirigeants effectifs de la Mutuelle leurs travaux.

Dans le cadre de la nouvelle organisation de la FVC, la politique, la charte ainsi que le plan de conformité pour 2020 ont été revus et soumis au Comité d'audit et des risques du 21 novembre 2019.

Au-delà des fonctions de contrôle, la FVC s'attache à réaliser une sensibilisation régulière et à proposer un accompagnement via notamment des entretiens métiers au cours desquels des actions ponctuelles de mise en conformité peuvent être définies. La FVC en assure ensuite le suivi.

La FVC apporte également sa contribution dans les projets d'entreprise afférents à des évolutions réglementaires ou dont l'impact est susceptible d'entraîner un risque de non-conformité.

B.5 FONCTION CLE « AUDIT INTERNE »

L'Audit interne est placé sous l'autorité du Directeur général de La France Mutualiste et n'exerce aucune autre fonction ou activité opérationnelle au sein du Groupe La France Mutualiste, conformément à la réglementation. Le responsable de la fonction clé « Audit interne » est également membre du Comité exécutif et membre permanent du Comité d'audit et des risques dont il est le Secrétaire.

L'indépendance de la fonction clé « Audit interne » est rappelée à minima une fois par an au Conseil d'Administration à travers le Comité d'audit et des risques lors de la présentation des documents ci-dessous :

- La politique d'audit interne.
- Le plan d'audit annuel.
- Le bilan d'audit.

La fonction clé « Audit interne » de la Mutuelle intervient dans le cadre d'un plan pluriannuel d'audit. Elle dispose de l'autonomie opérationnelle pour mener à bien ses missions. Elle peut notamment accéder librement à l'ensemble des informations et documents de la Mutuelle, de même qu'elle peut s'entretenir et échanger librement avec les collaborateurs de la Mutuelle ainsi qu'avec les membres du Comité d'audit et des risques.

Le plan pluriannuel d'audit a été mis à jour fin 2019 et enrichi d'une vision par macro processus. Les thématiques d'audit sont ainsi rattachées à des objectifs opérationnels mais également à des macro processus et ce afin d'être au plus près de l'activité opérationnelle pour répondre davantage à un objectif de maîtrise des risques.

Ce plan est décliné à chaque exercice en plan annuel d'audit, lequel est validé par la Direction générale, approuvé par le Comité d'audit et des risques puis présenté en Conseil d'Administration.

B.6 FONCTION CLE « ACTUARIELLE »

Le Responsable de la fonction clé « Actuarielle » est le Directeur financier de La France Mutualiste.

Chaque année la fonction clé « Actuarielle » doit présenter au Conseil d'Administration un rapport actuariel portant sur les sujets suivants :

- Politique de souscription.
- Politique de réassurance.
- Provisionnement.

◆ Politique de souscription

La politique de souscription vise à la maîtrise de risques tels que l'adéquation économique entre les frais prélevés sur les contrats et le profil des populations souscriptrices (qui conditionnent les niveaux de versements et la durée probable de détention des contrats).

A ce stade, dans un esprit mutualiste, la Mutuelle n'interdit pas les contrats investis à 100% sur le fonds en euro, mais propose en fonction de l'appétence aux risques du souscripteur différents profils d'investissements :

- Prudent.
- Équilibré.
- Dynamique.

Dans le contexte des taux historiquement bas sur les marchés obligataires observés depuis l'été 2019, des évolutions de l'offre de LFM ont été actées en 2019 par le Conseil d'Administration et seront effectives en 2020 :

- Fermeture à la production des contrats d'épargne monosupport euro.
- Limitation annuelle des versements en euro.
- Renforcement des chargements sur versements et des frais d'arbitrage euro vers UC.
- Elargissement de l'offre UC.

Il est à noter que l'augmentation, approuvée par le Conseil d'Administration, de la rétention sur produits financiers réalisés par la Mutuelle (passée de 5 à 10% en 2019) permet de facto d'améliorer le profil de rentabilité de tous les produits en euro de la Mutuelle.

◆ Politique de réassurance

La politique de réassurance n'est pas à ce stade un sujet majeur pour la Mutuelle.

En effet, compte-tenu de son profil de risque actuel, la Mutuelle a décidé de ne faire appel à la réassurance que marginalement.

L'obtention, en septembre 2018, de l'agrément pour opérer des activités non-vie maladie et accidents relevant des branches 1 et 2 a permis à la Mutuelle le lancement d'une offre en janvier 2020 d'un produit garantie accidents de la vie, qui sera, dans un premier temps, largement réassuré (en quote-part, 80%).

◆ Provisionnement

Concernant les questions relatives au provisionnement, le rapport de la fonction clé « Actuarielle » se prononce sur le caractère prudent du niveau de provisions. Il identifie le cas échéant des pistes d'améliorations futures de la méthodologie de calcul. Les diligences menées ne remettent pas en cause la suffisance et la fiabilité des provisions.

Le projet sur la qualité des données initié en 2018 est entré en phase récurrente en 2019 avec la production des premiers indicateurs dès le 2^{ème} trimestre 2019.

Les indicateurs sont partagés trimestriellement avec le Département gestion des risques et à la Direction générale et permettent de garantir que la qualité des données servant aux calculs de solvabilité de la Mutuelle soit satisfaisante.

B.7 SOUS-TRAITANCE

La France Mutualiste fait appel à des sous-traitants et des prestataires dans le cadre de certaines activités et fonctions opérationnelles déléguées.

La politique de sous-traitance a pour objet de définir :

- Les objectifs.
- Les grands principes de gestion de la sous-traitance au sein de La France Mutualiste.
- Les rôles et responsabilités des différents acteurs.
- Les processus et procédures de reporting.

Dans sa politique, la Mutuelle a intégré une présentation des éléments sur lesquels elle se base pour déterminer si une fonction ou une activité est considérée comme critique ou importante.

La politique précise que les activités de sous-traitance sont suivies par les directions opérationnelles concernées et que le risque est suivi par la fonction clé « Gestion des Risques ».

La politique de sous-traitance est intégrée à la politique de gestion des risques. Elle est revue au moins une fois par an par le Conseil d'Administration.

Les activités ou fonctions, liées aux activités d'assurance de la Mutuelle, sous-traitées et considérées comme importantes ou critiques (risques résiduels après mise en place de dispositifs de réduction des risques) sont les suivantes :

Critère EIOPA	Activité ou fonction opérationnelle STIC ⁽¹⁾	Détail de la prestation fournie	Ressort territorial
Gestion actif financier	Délégation - La gestion des Organismes de Placement Collectif (OPC)	Gestion de la poche actions cotées via des OPC dédiées à La France Mutualiste	France
Archivage	Délégation - Archivage papier	Novarchive est gestionnaire de l'archivage papier de LFM	France
Gestion	Délégation de gestion	La Mutuelle centralise le standard téléphonique en utilisant un <i>call bot</i>	France
Gestion		La Mutuelle redirige certains appels (lorsqu'ils n'ont pas été redirigés par le <i>call bot</i>) au sein de sa filiale Média Courtage	France
Service informatique		La Mutuelle s'est dotée d'un outil de détection des personnes soumises au gel des avoirs	France

(1) Sous-Traitance Importante et Critique

En ce qui concerne les investissements en valeurs mobilières de la Mutuelle, la sous-traitance de fonctions importantes concerne la délégation de gestion de la poche actions cotées à des sociétés de gestion de portefeuille via des OPC (Organismes de Placement Collectif) dédiés à La France Mutualiste.

En 2019, 6 sociétés de gestion de portefeuilles sont concernées. Elles sont toutes établies en France, régulées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et n'ont aucun lien capitalistique avec La France Mutualiste.

La Mutuelle a fait le choix de ne plus déléguer à un cabinet externe la gestion administrative et technique d'une partie de son patrimoine immobilier (environ 10% auparavant). Cette gestion est à présent réalisée en interne.

Enfin, la Mutuelle s'est dotée en 2019 d'un outil de détection des personnes soumises au gel des avoirs. Auparavant, le Département juridique et conformité effectuait une veille réglementaire sur la mise à jour de ces listes et transmettait les nouvelles listes à la cellule LCB-FT ainsi qu'à l'informatique, qui à son tour intégrait les modifications dans les outils de LFM. Aujourd'hui, la société sous-traitante effectue cette veille réglementaire et met à jour la liste de son outil.

B.8 AUTRES INFORMATIONS

Conformément à la réglementation en vigueur, La France Mutualiste prend les dispositions nécessaires pour accroître la présence des femmes au sein de ses instances dirigeantes, notamment au sein du Conseil d'Administration.

C. PROFIL DE RISQUE

Le cœur du métier de La France Mutualiste consiste à prendre des risques, les mutualiser, les gérer, les atténuer dans l'intérêt de ses adhérents.

Ainsi, de nombreux risques décrits ci-dessous sont inhérents à l'activité de La France Mutualiste ainsi qu'à l'environnement économique et réglementaire dans lequel la Mutuelle exerce ses activités.

Les risques auxquels La France Mutualiste est soumise sont regroupés suivant les grandes catégories de risques définies dans la cartographie.

Les risques sont classés en risques quantifiables et non-quantifiables.

Les travaux sur le profil de risque permettent d'identifier les risques importants pour La France Mutualiste, c'est-à-dire ceux dont la réalisation pourrait altérer la solvabilité.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

Ce risque classé dans la catégorie risque d'assurance correspond au risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification, de provisionnement et de niveau de dépenses permettant de gérer l'activité sur la durée.

Au 31/12/2019, le SCR (Solvency Capital Requirement ou Capital de Solvabilité Requis) de souscription représente 18.7% du SCR global de la Mutuelle. La décomposition de ce SCR au 31/12/2019 est la suivante : 79% de SCR frais, 45% de SCR longévité (avec -24% d'effet de diversification).

- Avec 101.8M€ de SCR, le risque de frais représente 65% du risque de souscription.
- Avec 40.4M€ de SCR, le risque de longévité représente 26% du risque de souscription.
- Avec 12.0M€ de SCR, le risque de rachat représente 8% du risque de souscription.
- Avec 2.7M€ de SCR, le risque de mortalité représente 2% du risque de souscription.

Au 31/12/2019, les provisions mathématiques et autres provisions techniques comptables de la France Mutualiste se répartissent de la manière suivante :

- 50% couvrent des produits soumis au risque de longévité et au risque de mortalité.
- 41% couvrent des produits d'épargne avec garantie de rachat.
- 5% couvrent des produits d'assurance en unités de compte.
- 4% représentent des provisions diverses dont les provisions pour participation aux excédents qui seront affectées aux adhérents dans les années futures.

Les provisions du fonds en euro des adhérents sont protégées par une garantie annuelle du capital et des intérêts acquis (effet « cliquet »).

La stratégie de développement de La France Mutualiste inscrite dans le plan « Horizon 2022 » a pour but d'assurer le renouvellement de la population des adhérents par des souscriptions d'adhérents plus jeunes, afin d'entamer un rajeunissement progressif de l'âge moyen des contrats.

Pour des raisons historiques, la population adhérente de La France Mutualiste est très stable, fortement concentrée sur certaines tranches d'âges et de composition majoritairement masculine.

La population des adhérents est constituée pour un peu plus d'un tiers d'adhérents de moins de 70 ans, d'un peu moins de 30% ayant entre 70 et 80 ans, et le reste ayant plus de 80 ans. Cette population est très fidèle, les rachats sont donc très faibles.

Par ailleurs, le taux de réemploi des capitaux décès (plus de 40% en 2018) est très important. Compte tenu des caractéristiques de la population des adhérents, La France Mutualiste est amenée à surveiller en priorité certains indicateurs dans l'activité de souscription.

◆ **Le suivi de la longévité dans les garanties de type retraite / mortalité dans les garanties décès**

Les hypothèses retenues dans le tarif et la constitution des provisions doivent être en accord avec la mortalité réelle de la population assurée.

La France Mutualiste effectue un suivi régulier de son exposition aux risques de mortalité / longévité via des études actuarielles notamment sur les portefeuilles de rentes. Cela permet de détecter les éventuelles dérives et de prendre les mesures qui s'imposent.

La France Mutualiste est jusqu'à présent immunisée contre le risque de longévité. En effet, le portefeuille RMC exposé à ce risque offre également une couverture décès optionnelle qui permet une compensation entre ces deux risques.

En outre, La France Mutualiste dispose de couvertures de réassurance pour garantir certains portefeuilles / risques spécifiques, telles que le doublement du capital décès de la RMC en cas de décès en opération extérieure.

◆ **Le suivi des rachats dans les produits d'épargne**

Le suivi des rachats vise à détecter des augmentations tendanciennes ou conjoncturelles du taux des rachats des contrats.

Une éventuelle recrudescence des rachats est estimée comme peu probable compte tenu de la fidélité et l'attachement des adhérents aux valeurs portées par La France Mutualiste ainsi que la qualité de la rémunération des contrats sur longue période. De plus, les contrats de La France Mutualiste sont majoritairement souscrits dans une logique de transmission du patrimoine avec par conséquent des fluctuations de rachats assez limitées.

◆ **Le suivi des dépenses (frais)**

Ce suivi vise à identifier si les frais auxquels La France Mutualiste doit faire face dérivent plus rapidement qu'attendu dans les projections pluriannuelles sous l'impact de dépenses non prévues ou insuffisamment estimées, en lien avec l'inflation sur le moyen terme.

Dans la pratique, ce risque de dérive est bien maîtrisé et La France Mutualiste dispose de leviers d'actions notamment à travers la planification pluriannuelle, la fixation et la surveillance des budgets annuels par le Département du contrôle de gestion.

◆ **Mesures de sensibilité aux variables de risque**

La France Mutualiste mesure sa sensibilité au risque de souscription en calculant régulièrement l'impact de la variation des facteurs de risques sur ses fonds propres et son capital de solvabilité requis.

Les tests de sensibilité réalisés sur la situation à fin 2019 montrent que la solvabilité et la sécurité de la Mutuelle sont très peu affectées par ces scénarios et que ses ratios de couverture demeurent supérieurs aux exigences dans les trois tests réalisés.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

Le cœur de métier de La France Mutualiste est une activité d'assurance-vie épargne et retraite qui la conduit à recevoir des primes qui seront placées durant de longues années afin d'assurer le service des prestations attendues par les adhérents : rentes, capitaux décès, échéances, etc.

Par nature, la Mutuelle gère des volumes d'actifs importants qui couvrent les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Au 31/12/2019, la décomposition du SCR marché, selon la Formule Standard de Solvabilité 2, est la suivante :

- Avec 266.6M€ de SCR, le risque de spread (écart de taux) représente 37% des risques de marché.
- Avec 181.4M€ de SCR, le risque action représente 25% des risques de marché.
- Avec 173.8M€ de SCR, le risque immobilier représente 24% des risques de marché.
- Avec 85.2M€ de SCR, le risque de taux représente 12% des risques de marché.
- Avec 21.7M€ de SCR le risque de change représente 3% des risques de marché.
- Avec 0.0M€ de SCR, le risque de concentration est nul.

En volume d'exposition, le risque de marché apparaît comme le plus important. La France Mutualiste a mis en place des équipes, des processus, ainsi que des limites spécifiques pour identifier, mesurer et maîtriser le risque de marché.

Le risque de maintien des taux à un niveau bas durant de longues années a été identifié comme un risque significatif car il pourrait conduire à terme à une forte baisse du taux de rendement courant des actifs. La diversification des actifs permet d'atténuer ce risque en variant les sources de rendements futurs.

Le taux de couverture des exigences de fonds propres tel que défini par la Formule Standard (cf. partie E « Gestion du capital ») est étroitement lié à l'évolution des marchés financier et immobilier. La couverture des exigences de fonds propres fait l'objet d'une surveillance très fréquente et de mesures de sensibilité afin de prendre toute décision éventuellement nécessaire.

◆ Les expositions sur les actifs de taux

Le risque sur les actifs de taux pourrait se matérialiser pour la Mutuelle de plusieurs manières :

- Un risque de remplacement lié à un contexte durable de taux bas : effet des taux bas sur le taux de rendement futur du portefeuille. Une période longue de taux bas conduit mécaniquement à une baisse des taux de rendement des actifs, hors impact des éventuelles réalisations de plus-values.
- Un risque de défaut des émetteurs, ce qui ne permettrait pas à ces derniers d'assurer leurs engagements de paiement des coupons puis du remboursement du principal.

Afin de limiter les impacts sur le taux de rendement de l'actif en période de baisse durable des taux d'intérêt, la Mutuelle cherche à lisser les échéances obligataires par année pour ne pas dépendre d'une seule « date » de réinvestissement. Cette politique d'intervention régulière sur le marché permet de diminuer l'impact de certaines années et maintenir un taux de rendement correspondant à une moyenne des taux observés sur une période longue.

Dans un tel contexte, le niveau de provision pour participation aux excédents constitué ainsi que le montant de plus-values latentes sur les actifs permettent à la Mutuelle de faire face à ses engagements vis-à-vis des adhérents.

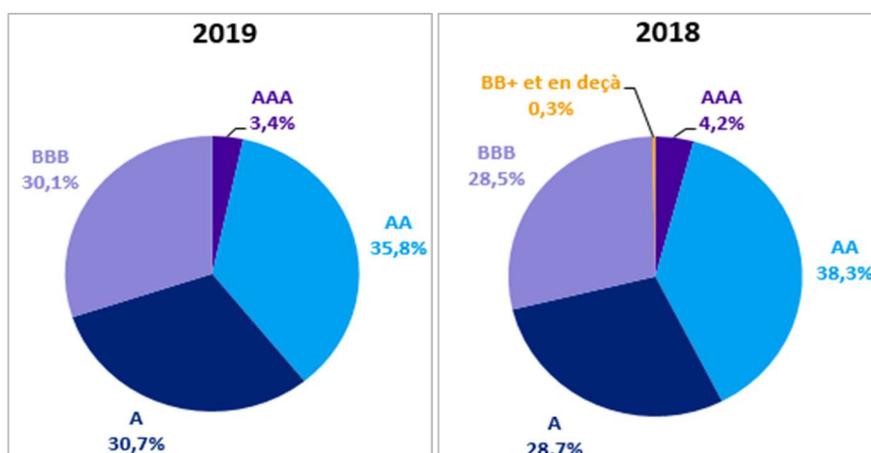
De plus, la gestion financière de la Mutuelle maintient le niveau de liquidité suffisant pour payer

les prestations des mois à venir et ne pas avoir à vendre des actifs en période défavorable.

En cas de hausse brutale des taux, seuls les produits d'épargne seraient éventuellement rachetables par les adhérents de la Mutuelle. Le fait d'avoir lissé les échéances des remboursements d'obligations permet, dans un contexte de hausse des taux, de pouvoir disposer de suffisamment de liquidité et de pouvoir céder des titres de maturité proche pour limiter l'impact de valorisation et réinvestir à des taux plus favorables tout en satisfaisant aux éventuelles demandes de rachats.

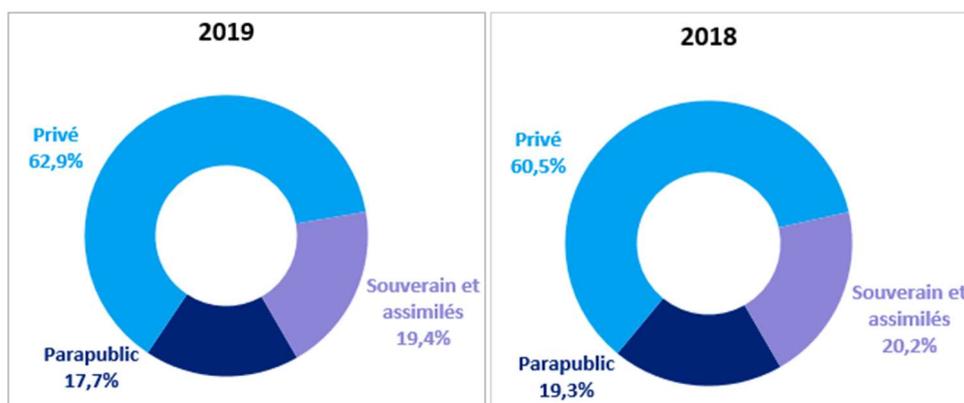
Le risque de défaut des émetteurs est surveillé et maîtrisé en continu par des limitations concernant les notations admises à l'achat et une surveillance constante de l'évolution de ces notations. Dans le portefeuille obligataire géré en direct de La France Mutualiste (66% du patrimoine), l'ensemble des titres bénéficient d'une notation dite de catégorie « Investment grade » (ou émetteurs de « bonne qualité »), i.e. d'une notation au moins égale à BBB-.

Les graphiques suivants comparent la répartition par notation des produits de taux de la Mutuelle au 31/12/2019 et au 31/12/2018, par classe de notation. Nous constatons une progression des émissions A et BBB liée au remboursement de titres mieux notés et au réinvestissement dans des émissions d'entreprises étant donné la faiblesse des taux de marchés sur les meilleurs émetteurs (0.24% au 31/12/2018 pour les emprunts 10 ans allemands notés AAA).



Le portefeuille obligataire de La France Mutualiste demeure principalement constitué de titres « Investment grade » dont près de 70% ayant une notation supérieure à A. Le risque de dégradation est surveillé en permanence afin de conserver la qualité du portefeuille.

Les graphiques ci-dessous représentent la répartition du portefeuille obligataire de La France Mutualiste au 31/12/2019 et au 31/12/2018 par grand secteur :



L'évolution du portefeuille d'investissements traduit également la diversification du portefeuille géré en direct. Le portefeuille se développe vers les obligations d'entreprises et d'établissements financiers (62.9% en 2019 contre 60.5% en 2018).

Ces niveaux sont conformes aux limites d'exposition aux risques inscrites dans la politique de

gestion financière, validée par le Conseil d'Administration.

Pour maîtriser et maintenir la qualité des émetteurs en portefeuille, trois règles de gestion ont été retenues :

- Investir dans des signatures de qualité. Cette qualité est appréciée via les notations attribuées par les agences spécialisées. La France Mutualiste investit en conséquence dans des titres dont le *rating* est au moins égal à BBB- *investment grade* chez l'une des trois agences de notations (S&P, Moody's, Fitch).
- Limiter les concentrations au sein du portefeuille à 3% de la valeur de marché du patrimoine lorsque l'émetteur est noté A- ou plus, à 1.5% sinon.
- Diversifier les émetteurs.

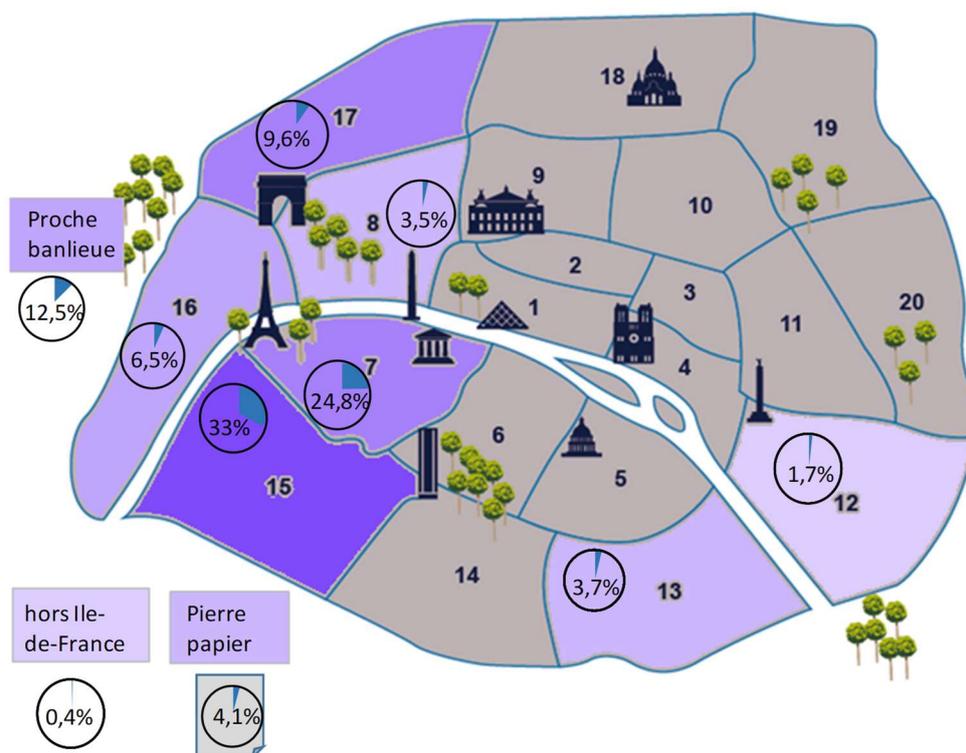
◆ Les expositions sur les actifs immobiliers

Le risque immobilier peut résider soit :

- Dans un effritement des prix durant plusieurs années dans une hypothèse de contexte économique durablement peu favorable.
- Dans une baisse plus ponctuelle et plus forte des valorisations, pour des immeubles de moins bonne qualité en termes d'emplacement ou de construction.

D'une part, la Mutuelle est protégée contre ce risque du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 80%.

D'autre part, ce risque paraît peu significatif pour La France Mutualiste compte tenu de la qualité du patrimoine présenté ci-dessous.



Le parc immobilier de la Mutuelle est **majoritairement composé d'immeubles résidentiels situés à Paris et proche banlieue (Boulogne, Neuilly-sur-Seine et Sèvres)**. Les biens détenus en régions sont des locaux d'exploitation mis à disposition des agences commerciales.

La plus grande partie du patrimoine est située dans les arrondissements traditionnellement considérés comme des emplacements de prestige ou de grande qualité.

◆ Les expositions sur les actions

Le portefeuille actions, confié à des sociétés de gestion externes sélectionnées par La France Mutualiste, est géré, sous son contrôle, au travers d'OPC dédiés. Les portefeuilles se caractérisent par une grande diversification géographique et sectorielle (règles OPCVM).

La Mutuelle est protégée contre le risque de dépréciation du fait de son niveau de plus-values latentes à plus de 38% et les possibilités offertes de faire couvrir les fonds.

◆ La gestion de la dispersion des risques sur le portefeuille global

Le risque de concentration pourrait résulter soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs liés.

La France Mutualiste gère le risque de concentration par :

- La répartition des investissements sur différentes classes d'actifs : l'allocation stratégique d'actif revue annuellement et validée par le Conseil d'Administration.
- Des limitations par émetteurs.
- Une surveillance des concentrations par secteur d'activité, géographique, etc.

Les résultats des tests montrent que le taux de couverture du SCR de la Mutuelle est assuré dans tous les tests de sensibilité.

C.3 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit classé dans la catégorie risque financier reflète les pertes que pourrait entraîner le défaut ou la détérioration de la qualité de crédit des contreparties et débiteurs de La France Mutualiste.

Le « risque de contrepartie » est couvert par les contrats d'atténuation des risques (tels que les titrisations et les instruments dérivés), la trésorerie et les créances sur des intermédiaires ainsi que tout autre risque de crédit ne relevant pas du « risque lié à la marge » ou risque de *spread*.

Ce risque n'est pas classé en risque important par La France Mutualiste.

Le montant du SCR de contrepartie au 31/12/2019, selon la Formule Standard de Solvabilité 2, est de 16.3M€, représentant moins de 3% du SCR global de la Mutuelle

C.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité est le risque de ne pas pouvoir vendre des actifs à un prix de marché en cas de nécessité.

Des règles ont été établies afin de maîtriser le risque de liquidité :

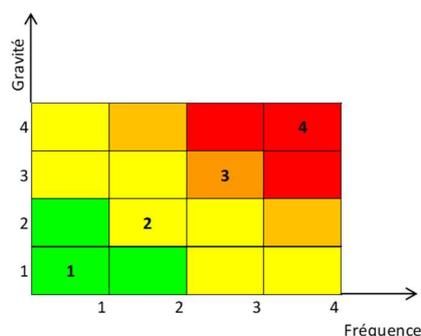
- Montant minimal des disponibilités correspondant à environ deux échéances de rente.
- Lissage des maturités obligataires.
- Taille minimale des souches obligataires.
- Ratio d'emprise des souches obligataires et des fonds ouverts.

Ce risque est classé comme très faible compte tenu de la part des passifs non rachetables et du profil des adhérents porteurs de contrats d'épargne rachetables.

C.5 RISQUE OPERATIONNEL

Ces risques sont définis comme le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes, ou à des événements externes.

Chaque risque opérationnel est identifié dans la cartographie des risques opérationnels et est associé à une typologie de risque.



Les risques opérationnels identifiés sont évalués en fonction de leur probabilité d'occurrence et leur gravité, ce qui permet d'en déduire leur criticité :

Sont ainsi évalués les risques bruts et résiduels c'est-à-dire après actions d'atténuation.

Les risques opérationnels demeurant élevés en cotation résiduelle, soit dans la zone prioritaire donnent lieu, quand cela est pertinent, à des préconisations et à la mise en œuvre de plans d'actions visant à les réduire dans un délai

raisonnable.

La France Mutualiste a également mis en place un système de déclaration et de gestion des incidents qui permet de :

- Identifier / tracer / historiser les risques avérés.
- S'assurer de la pertinence de la cartographie des risques opérationnels et des évaluations effectuées.

La mise à jour des cartographies des risques opérationnels est réalisée sur la base :

- D'une actualisation de l'évaluation des risques (évolution de l'organisation, de produits, canaux de distribution, partenariats, etc...).
- Des résultats des contrôles de premier niveau.
- Des résultats des contrôles de second niveau.
- Des incidents survenus et déclarés (base incidents).

Pour couvrir l'ensemble des risques identifiés, le besoin en capital relatif au risque opérationnel est calculé selon la Formule Standard. Le SCR opérationnel au 31/12/2019 est stable à 7% du besoin en capital global de la Mutuelle

C.6 AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Les autres risques importants (pouvant altérer la solvabilité de la Mutuelle) sont les risques stratégiques, liés à la réalisation des objectifs stratégiques, ils sont suivis dans la gouvernance de la Mutuelle et partagés avec le Conseil d'Administration.

Les risques externes les plus importants sont le risque réglementaire et ses conséquences (fiscalité et évolution de la réglementation).

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante portant sur le profil de risque de La France Mutualiste n'est à mentionner.

D. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

La valorisation à des fins de solvabilité présente les différents postes du bilan prudentiel, actif et passif, leur décomposition en lignes réglementaires Code d'Identification par Classe (CIC) à l'actif et par ligne d'activité Line of Business (LoB) au passif et leur comparaison avec la valorisation dans le bilan comptable.

D.1 ACTIFS

D.1.1 Valorisation des actifs

Le tableau ci-dessous présente par catégorie réglementaire les valorisations comptables et prudentielles. Dans le bilan comptable, la valorisation retenue est le coût historique amorti et coupons courus inclus. Dans le bilan prudentiel, la valorisation retenue est la valeur de marché coupons courus inclus ou valeur d'estimation dans le cas de l'immobilier.

En K€

Catégories d'actifs	CIC	Valorisation prudentielle	Valorisation comptable	Ecart	Ecart en %
Obligations souveraines	1	1 362 275	1 060 696	301 579	0
Obligations d'entreprises	2	5 123 537	4 575 011	548 527	12,0%
Actions	3	43 315	40 326	2 990	0
Fonds d'investissement	4	2 017 214	1 483 002	534 213	36,0%
Titres structurés	5	373 368	360 410	12 959	0
Trésorerie et dépôts	7	378 662	378 662	0	0,0%
Prêts et Prêts Hypothécaires	8	3 909	3 909	0	0
Immobilisation corporelles	9	793 089	287 748	505 341	175,6%
Total hors UC		10 095 370	8 189 763	1 905 607	

Les écarts les plus importants portent sur la classe 9, immobilier en direct (Immobilisation corporelles) et reflètent les plus-values latentes constituées depuis parfois de longues années. L'immobilier détenu en SCI est classé en classe 4 (fonds d'investissement), au même titre que les OPC en valeurs mobilières.

Les écarts de valorisation en actions reflètent la hausse des marchés alors que les plus-values latentes sur les obligations découlent de la forte baisse des taux observée depuis plusieurs années.

Les méthodes de valorisations retenues sont décrites ci-après pour les principales classes d'actifs.

D.1.2 Actif général

Les actifs sont présentés par grandes classes ci-après :

◆ Obligations souveraines (CIC 1) et d'entreprises (CIC 2)

Les valorisations retenues pour les obligations correspondent aux valeurs de marché publiés sur Bloomberg selon la « politique de valorisation » définie en accord avec les commissaires aux comptes.

◆ Actions (CIC 3)

Les actions sont en quasi-totalité détenues au travers de fonds d'investissement dédiés pour les actions cotées) et de FCPI (*private equity, private debt*) qui sont classés dans la catégorie CIC 4.

◆ **Fonds d'investissement (CIC 4)**

En termes de valorisation, les fonds d'investissement se répartissent en grandes catégories :

- Les fonds dédiés et les fonds ouverts d'actifs cotés.
- Les SCI « internes » destinées à gérer une partie du patrimoine immobilier de la Mutuelle.
- Les fonds d'actifs non cotés (immobilier, dettes privées, ou capital investissement).

Pour les OPC dédiés et les fonds ouverts, les instruments financiers sont valorisés à leur cours de bourse suivant les modalités précisées par les sociétés de gestion.

Les instruments financiers, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au Commissaire Aux Comptes (CAC du fonds) à l'occasion de ses contrôles.

Pour les SCI internes, un valorisateur des biens immobiliers détenus, agréé par l'ACPR, est missionné. A partir de cette valorisation et des éléments comptables, La France Mutualiste estime la valorisation de la part de chaque SCI. Les comptes de chaque SCI sont validés par un commissaire aux comptes et chaque part de SCI est valorisée par un expert externe. La Mutuelle s'assure ensuite de la correspondance des deux sources de valorisation.

Pour les fonds non cotés, la dernière valorisation connue est retenue comme valorisation Solvabilité 2. Cette dernière est ajustée des mouvements intervenus (appels de fonds, remboursements, dividendes...) entre la date de valorisation et la date d'arrêté.

◆ **Titres structurés (CIC 5)**

Les principaux produits structurés détenus par La France Mutualiste sont des Bons à Moyen Terme Négociables (BMTN) qui donnent lieu à une double cotation. Deux valorisateurs indépendants fournissent mensuellement une estimation du cours de ces produits. La Mutuelle retient la moyenne des deux.

◆ **Trésorerie et dépôts (CIC 7)**

Les dépôts étant mobilisables à tout instant à leur coût historique, ils sont valorisés à ce dernier augmenté de l'éventuelle capitalisation des intérêts.

◆ **Prêts et prêts hypothécaires (CIC 8)**

La valorisation retenue est égale à la valeur comptable majorée des intérêts courus du prêt. Il s'agit des avances sur contrat (3.9M€).

◆ **Immobilisations corporelles (CIC 9)**

Les immobilisations corporelles contiennent essentiellement les immeubles détenus en direct.

Les principes de valorisation sont les suivantes :

- Un expert indépendant agréé par l'ACPR.
- Une expertise quinquennale actualisée annuellement.
- Un contrôle en interne par les spécialistes immobiliers : contrôle de cohérence, contrôle de la rotation et de la qualité des experts externes.

D.1.3 Actifs en représentation des unités de compte

Il s'agit d'Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), la valorisation retenue est celle fournie par la société de gestion.

D.1.4 Autres actifs

Le poste « autres actifs » (actifs hors placements) a été repris en valeur comptable à l'exception des actifs intangibles pour lesquels la valeur est fixée à 0 dans le bilan prudentiel, contre 272 449€ dans le bilan social.

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les contrats de La France Mutualiste se décomposent en trois lignes d'activité (*Lines of Business* ou « LoB » selon la terminologie européenne de Solvabilité 2) :

- LoB 30 (contrats avec participation aux excédents) : produits d'épargne monosupport, fonds € et fonds en attente des produits multisupport, primes périodiques, Retraite Mutualiste du Combattant.
- LoB 31 (contrats en UC) : fonds UC des produits multisupport.
- LoB 32 (autres contrats d'assurance vie) : garantie plancher.

Au 31/12/2019, les provisions techniques se décomposent comme suit :

En K€	8 976 801,6	8 975 454,4	121 552,7
Lignes d'activité	Meilleure Estimation brute de réassurance	Meilleure Estimation nette de réassurance	Marge pour Risque RM
LoB 30(Assurance vie euro)	8 651 056,8	8 649 709,6	99 007,5
LoB 31 (UC)	324 087,4	324 087,4	22 545,3
LoB 32 (garantie plancher)	1 657,4	1 657,4	0,0

La Meilleure Estimation définie dans les textes réglementaires correspond à la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs, comprenant les prestations (rentes versées, rachats éventuels, termes, capitaux découlant des décès) et les frais qui seront supportés par La France Mutualiste afin de gérer les contrats et payer ces prestations.

Les provisions techniques présentées dans les comptes sociaux sont calculées conformément à la réglementation française.

Le calcul de la Meilleure Estimation Solvabilité 2 (Best Estimate ou BE) a été effectué en calculant la moyenne des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité, compte tenu de la valeur temporelle de l'argent (valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs), estimée sur la base de la courbe des taux sans risque pertinents.

Ce montant est obtenu avec la courbe des taux sans risque avec correction pour volatilité. Il est considéré que les flux de trésorerie pris en compte sont les flux à destination des assurés et les frais générés par la gestion des contrats.

D.3 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs, de montant limité, sont valorisés à leur montant comptable.

D.4 METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes de valorisation alternatives concernent :

- L'immobilier détenu en direct ou à travers des SCI (respectivement code CIC 9 et CIC 4).
- Les produits structurés (code CIC 5).
- Les valeurs mobilières non cotés (une partie du code CIC 4).

Les modalités de valorisation ont été décrites dans le paragraphe D1.

D.5 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité n'est à mentionner.

E. GESTION DU CAPITAL

La France Mutualiste utilise la Formule Standard de la réglementation Solvabilité 2. Les résultats de cette formule montrent que les exigences en termes de fonds propres sont remplies.

Le niveau de solvabilité requis passe de 554M€ à 597M€, les fonds propres prudentiels passent de 964M€ à 1 142M€, entre 2018 et 2019. Il est à noter que les fonds propres prudentiels 2019, atteignent un niveau de 1 276M€, en y intégrant 70% de la PPAE.

De ce fait, le taux de couverture du SCR passe de 174% au 31/12/2018 à 211% au 31/12/2019 (191% avant intégration de 70% de la PPAE aux fonds propres prudentiels).

La Mutuelle est donc bien au-dessus du taux de couverture réglementaire de 100%.

De plus, les fonds propres sont entièrement en niveau 1, niveau le plus prudent.

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles à la couverture des exigences prudentielles sont calculés par écart entre :

- Les actifs valorisés à leur Meilleure Estimation, c'est-à-dire la valeur de marché lorsqu'elle existe.
- Et la Meilleure Estimation du passif qui se compose ainsi :
 - La valeur des engagements, essentiellement les Meilleures Estimations des engagements pris.
 - La marge pour risque.
 - Les impôts différés et autres passifs.

Le tableau ci-dessous décrit le passage des fonds propres du bilan comptable, aux fonds propres prudentiels du bilan prudentiel.

Passage des fonds propres comptables aux fonds propres prudentiels fin 2019	Montant (en K€)
Fonds propres comptables	937 405,6
Ecart lié aux différences d'évaluation des actifs et passifs entre les états financiers (bilan comptable) et la valorisation à des fins prudentielles (bilan prudentiel)	204 513,0
Fonds propres prudentiels	1 141 918,6

Les fonds propres prudentiels sont réglementairement catégorisés en trois niveaux différents : ceux de La France Mutualiste sont à 100% en « tiers 1 », niveau de la meilleure qualité.

En accord avec les textes réglementaires, cela signifie que les fonds propres prudentiels sont disponibles immédiatement et sans limitations pour couvrir les engagements pris vis-à-vis des adhérents.

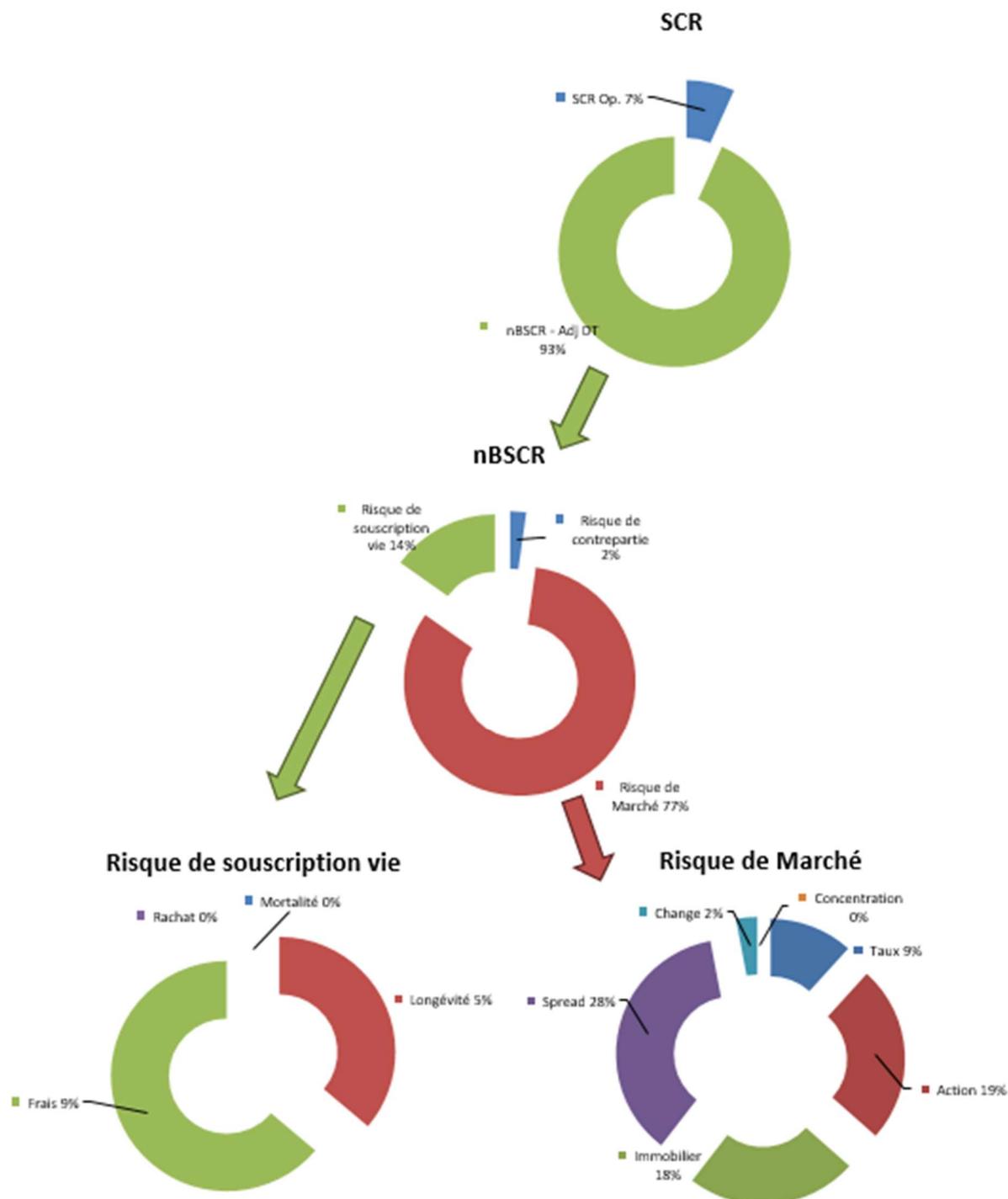
Les fonds propres prudentiels proviennent des réserves constituées progressivement depuis de nombreuses années et reflètent la gestion prudente à travers notamment l'accumulation de plus-values latentes.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Les exigences de fonds propres sont de deux niveaux :

- Le SCR (Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis), qui constitue le niveau de fonds propres cible que devrait avoir la Mutuelle pour assurer une couverture « statistiquement » confortable des risques sur l'exercice à venir.
- Le MCR (Minimum Capital Requirement ou montant minimum des capitaux des fonds propres), qui constitue le niveau minimum de fonds propres que doit avoir La France Mutualiste pour pouvoir continuer à mener son activité.

Présentation graphique de la composition du SCR :



La France Mutualiste applique la Formule Standard prévue dans la réglementation Solvabilité 2. Le tableau ci-dessous présente le détail des résultats par module de risque.

Module de risque de marché	Module de risque de souscription	Module de risque de contrepartie			
Risque de marché	1 268 019	Risque de souscription	242 707	Risque de contrepartie	16 311
Somme des boîtes de risque					1 527 037
Effet diversification					-173 064
BSCR					1 353 973
Risque opérationnel					40 129
Ajustement Impôts différés					-91 883
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques					-704 979
SCR					597 241

Au 31 décembre 2019, selon la classification de la Formule Standard, le besoin en capital provient en premier lieu de la gestion de ses investissements tant sur les marchés financiers qu'en immobilier. Le second besoin de fonds propres provient de l'activité de souscription vie.

Cette répartition des besoins de fonds propres résulte directement de son activité qui la conduit à porter des engagements sur des périodes très longues et à gérer les actifs mis en représentation des engagements pris vis-à-vis des adhérents.

Le tableau ci-dessous montre que ces deux niveaux de couverture sont assurés à fin 2019.

	31/12/2018	31/12/2019	Delta en montant	Delta en %
Ratio de solvabilité	174,0%	191,2%	17,2%	17,2%
Fonds propres éligibles	963 890,6	1 141 918,6	178 028	18,5%
Niveau 1	963 890,6	1 141 918,6	178 028	18,5%
Niveau 2				
Niveau 3				
SCR	554 072,3	597 240,9		7,8%
	31/12/2018	31/12/2019	Delta en montant	Delta en %
Ratio de solvabilité	454,0%	490,6%	36,6%	36,6%
Fonds propres éligibles	963 890,6	1 141 918,6	178 028	18,5%
Niveau 1	963 890,6	1 141 918,6	178 028	18,5%
Niveau 2				
Niveau 3				
MCR	212 307,4	232 743,9		9,6%

En 2019, le SCR s'élève à 597.1M€ et le taux de couverture Solvabilité 2 ressort à 191.2%.

Le MCR est quant à lui de 232.7M€. Le taux de couverture du MCR fin 2019 ressort à 490.6%.

E.3 UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La France Mutualiste n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée, prévu à l'article 304 de la Directive Solvabilité 2. Cette option permet, sous certaines conditions, l'application d'un choc sur actions réduit par rapport au niveau imposé par la Formule Standard.

E.4 DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La France Mutualiste n'utilise que la Formule Standard pour évaluer le capital de solvabilité requis (SCR). Par conséquent, aucune différence n'est à reporter dans le présent rapport.

E.5 NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La France Mutualiste n'a pas constaté de manquement au capital minimum requis (MCR), ni de manquement grave au capital de solvabilité requis (SCR) sur la période de référence.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant la gestion du capital n'est à mentionner.

F. ANNEXES

Glossaire

A

ACAV : Assurance à Capital Variable
ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AMF : Autorité des Marchés Financiers

B

BE : Best Estimate ou Meilleure Estimation
BGS : Besoin Global de Solvabilité
BMTN : Bon à Moyen Terme Négociable
BSCR : Basic Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis de base

C

CAC : Commissaire Aux Comptes
CIC : Code d'Identification par Classe
COMEX : Comité Exécutif appelé aussi comité de direction
Copil : Comité de Pilotage

E

EIOPA : Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ou European Insurance and Occupational Pensions Authority

F

FCPI : Fonds Commun de Placement dans l'Innovation
FNMF : Fédération Nationale de la Mutualité Française
FVC : Fonction Vérification de la Conformité

I

IARD : Incendie, Accidents et Risques Divers
IT : Intérêt Technique
Investment grade : titres investissables

L

LCB-FT : Lutte Contre le Blanchissement des capitaux et le Financement du Terrorisme
LFM : La France Mutualiste
LoB : Lines of Business

M

MCR : Minimum Capital Requirement ou montant minimum des fonds propres requis

O

OPC : Organisme de Placement Collectif
OPCVM : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
ORSA : Rapport sur l'évaluation propre des risques et de la solvabilité (Own Risk and Solvency Assessment report). Equivalent anglais de EIRS.

P

PAE : Participation Aux Excédents
PPAE : Provision pour Participation Aux Excédents
Private equity : Capital investissement / titres non cotés

Q

QRT : Quantitative Reporting Template ou état quantitatif annuel et trimestriel

R

Rating : Notation de la dette
RMC : Retraite Mutualiste du Combattant
ROAM : Réunion des Organismes d'Assurance Mutuelle
RSE : Responsabilité Sociale des Entreprise
RSR : Regular Supervisory Report ou rapport régulier au contrôleur

S

SCI : Société Civile Immobilière
SCR : Solvency Capital Requirement ou capital de solvabilité requis
SFCR : Solvency and Financial Conditions Report ou rapport sur la solvabilité et la situation financière
SIREN : Système Informatique pour le Répertoire des Entreprises
SIRENE : Système Informatisé du Répertoire national des Entreprises et des Etablissements
STIC : Sous-Traitance Importante et Critique
Spread : Ecart ou différentiel entre deux taux

U

UC : Unités de Compte

Bilan – SE.02.01.16

MONTANTS EN K€		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	13 460
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	9 856 101
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	779 629
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	11 170
Actions	R0100	12 433
Actions – cotées	R0110	11 913
Actions – non cotées	R0120	521
Obligations	R0130	6 859 180
Obligations d'État	R0140	1 362 275
Obligations d'entreprise	R0150	5 123 537
Titres structurés	R0160	373 368
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	2 017 214
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	176 474
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	345 020
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	3 909
Avances sur police	R0240	3 235
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	674
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	1 347
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	1 347
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	1 347
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	8 176
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	97 072
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	202 188
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	8 653
Total de l'actif	R0500	10 535 926

		Valeur Solvabilité II
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	8 751 722
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 751 722
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	8 652 714
Marge de risque	R0680	99 007
Provisions techniques UC et indexés	R0690	346 633
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	324 087
Marge de risque	R0720	22 545
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	9 804
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	91 883
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidents	ER0801	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0802	
Dettes vis-à-vis d'établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0803	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes vis-à-vis d'entités autres que des établissements de crédit	ER0811	
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit, résidant dans le même pays	ER0812	
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans un pays tiers de la zone euro	ER0813	
Dettes vis-à-vis d'entités, autres que des établissements de crédit résidant dans le reste du monde	ER0814	
Autres passifs financiers (titres de créance émis)	ER0815	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	17 966
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	1 339
Autres dettes (hors assurance)	R0840	15 322
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	159 340
Total du passif	R0900	9 394 007
Excédent d'actif sur passif	R1000	1 141 919

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité – S.05.01.01

MONTANTS EN K€	Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-proportionnelle acceptée				Total		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140		C0150	C0160
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance de l'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime & aérienne & transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne & transport	Biens	
Primes émises																	
Brut – assurance directe	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises																	
Brut – assurance directe	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres																	
Brut – assurance directe	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des autres provisions techniques																	
Brut – assurance directe	R0410	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R0550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R1200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses	R1300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



MONTANTS EN K€		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie					Engagements de réassurance vie		Total	
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéficiaires	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie		Réassurance vie
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270		C0280
Primes émises										
Brut	R1410	0	404 452	31 835	1 019	0	0	0	437 306	
Part des réassureurs	R1420	0	127	0	0	0	0	0	127	
Net	R1500	0	404 325	31 835	1 019	0	0	0	437 179	
Primes acquises										
Brut	R1510	0	406 654	31 835	1 019	0	0	0	439 508	
Part des réassureurs	R1520	0	127	0	0	0	0	0	127	
Net	R1600	0	406 527	31 835	1 019	0	0	0	439 381	
Charge des sinistres										
Brut	R1610	0	439 159	23 402	672,76	0	0	0	462 562	
Part des réassureurs	R1620	0	68	0	0	0	0	0	68	
Net	R1700	0	439 091	23 402	672,76	0	0	0	462 494	
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710	0	32 361	51 804	-916	0	0	0	83 249	
Part des réassureurs	R1720	0	-7	0	0	0	0	0	-7	
Net	R1800	0	32 368	51 804	-916	0	0	0	83 256	
Dépenses engagées	R1900	0	54 429	4 008	0	0	0	0	58 437	
Autres dépenses	R2500								0	
Total des dépenses	R2600								58 437	

Primes, sinistres et dépenses par pays – S.05.02.01

MONTANTS EN K€		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en non-vie					Total 5 principaux pays & pays d'origine
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
		R0010	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Primes émises								
	Brut – assurance directe	R0110						
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120						
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130						
	Part des réassureurs	R0140						
	Net	R0200	0					0
Primes acquises								
	Brut – assurance directe	R0210						
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220						
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230						
	Part des réassureurs	R0240						
	Net	R0300	0					0
Charge des sinistres								
	Brut – assurance directe	R0310						
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320						
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330						
	Part des réassureurs	R0340						
	Net	R0400	0					0
Variation des autres provisions techniques								
	Brut – assurance directe	R0410						
	Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420						
	Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430						
	Part des réassureurs	R0440						
	Net	R0500	0					0
	Dépenses engagées	R0550						
	Autres dépenses	R1200						
	Total des dépenses	R1300						

MONTANTS EN K€		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) – engagements en vie					Total 5 principaux pays & pays d'origine
		C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
		R1400	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270
Primes émises								
	Brut	R1410	437 306					437 306
	Part des réassureurs	R1420	127					127
	Net	R1500	437 179					437 179
Primes acquises								
	Brut	R1510	439 508					439 508
	Part des réassureurs	R1520	127					127
	Net	R1600	439 381					439 381
Charge des sinistres								
	Brut	R1610	462 562					462 562
	Part des réassureurs	R1620	68					68
	Net	R1700	462 494					462 494
Variation des autres provisions techniques								
	Brut	R1710	83 249					83 249
	Part des réassureurs	R1720	-7					-7
	Net	R1800	83 256					83 256
	Dépenses engagées	R1900	58 437					58 437
	Autres dépenses	R2500						
	Total des dépenses	R2600						58 437

Provisions techniques vie et santé SLT – S.12.01.02

	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes décaissant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance santé			Rentes décaissant des contrats non-vie et liés aux engagements d'assurance santé			Total (santé similaire à la vie)		
	Assurance avec participation aux bénéfices	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	C0090	C0100	C0150	C0170	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		C0190	C0200
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0150	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
MONTANTS EN K€															
R0010 Provisions techniques calculées comme un tout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondants aux provisions techniques calculées comme un tout															
R0020 Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie															
R0030 Meilleure estimation brute	8 651 057	6 447	3 17 640	3 17 640	1 657	1 657	1 657	1 657	8 976 802	8 976 802	1 347	1 347	1 347	1 347	1 347
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie															
R0080 Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total	1 347	6 447	3 17 640	3 17 640	1 657	1 657	1 657	1 657	8 975 454	8 975 454	121 553	121 553	121 553	121 553	121 553
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite – total															
R0090 Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques	8 649 710	22 545													
Provisions techniques calculées comme un tout															
R0110 Meilleure estimation	99 007														
Marge de risque															
R0120 Provisions techniques – Total	8 750 064	346 633			1 657			0	0	9 098 354	0	0	0	0	0



Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et de mesures transitoires – S.22.01.21

MONTANTS EN K€		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	9 098 354	0	0	28 621	0
Fonds propres de base	R0020	1 141 919	0	0	-19 748	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0050	1 141 919	0	0	-19 748	0
Capital de solvabilité requis	R0090	597 241	0	0	25 306	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	1 141 919	0	0	-19 748	0
Minimum de capital requis	R0110	232 744	0	0	3 231	0

Fonds propres – S.23.01.01

MONTANTS EN K€		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	R0040	1 105	1 105	.	.	.
Comptes mutualistes subordonnés	R0050
Fonds excédentaires	R0070	0	0	.	.	.
Actions de préférence	R0090
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110
Réserve de réconciliation	R0130	1 140 814	1 140 814	.	.	.
Passifs subordonnés	R0140
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0	.	.	.	0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230
Total fonds propres de base après déductions	R0290	1 141 919	1 141 919	.	.	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur	R0300
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuelle	R0310
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur	R0320
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370
Autres fonds propres auxiliaires	R0390
Total fonds propres auxiliaires	R0400
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité	R0500	1 141 919	1 141 919	.	.	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital	R0510	1 141 919	1 141 919	.	.	.
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	1 141 919	1 141 919	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	1 141 919	1 141 919	0	0	.
Capital de solvabilité requis	R0580	597 241
Minimum de capital requis	R0600	232 744
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,91
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,91

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	1 141 919
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	.
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	.
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	1 105
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	1 140 814
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	.
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	.
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	.

SCR – S.25.01.21

Montants en K€

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0120
		Risque de marché	R0010	1 268 019
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	16 311		
Risque de souscription en vie	R0030	242 707	R0030-C0090	R0030-C0100
Risque de souscription en santé	R0040	.	R0040-C0090	R0040-C0100
Risque de souscription en non-vie	R0050	.	R0050-C0090	R0050-C0100
Diversification	R0060	-173 064		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	.		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	1 353 973		

Capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	40 129
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-704 979
Capacité d'absorption des impôts différés	R0150	-91 883
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	.
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	597 241
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	.
Capital de solvabilité requis	R0220	597 241
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	597 241
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

Approche du taux d'imposition

Approche basée sur le taux d'imposition moyen

	C0109
R0590	Approche non basée sur le taux d'imposition moyen

Calcul de la capacité d'absorption des pertes d'impôts différés

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée par la réversion des impôts différés passifs

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée en référence aux probables bénéfices économiques imposables futurs

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée par report, année en cours

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés justifiée par report, années futures

Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés maximum

	Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés
	C0130
R0640	-91 883
R0650	-91 883
R0660	.
R0670	.
R0680	.
R0690	0

MCR – S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

RésultatMCR _{NL}		C0010		
		R0010		
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
			C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		.	.
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		.	.
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		.	.
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		.	.
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		.	.
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		.	.
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080		.	.
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090		.	.
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100		.	.
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		.	.
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		.	.
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130		.	.
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		.	.
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		.	.
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		.	.
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		.	.

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

MONTANTS EN K€		C0040		
RésultatMCR _L		R0200		
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
			C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		7 641 240	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		1 009 817	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de	R0230		324 087	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		1 657	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			321 499

Calcul du MCR global

MONTANTS EN K€		C0070
MCR linéaire	R0300	232 744
Capital de solvabilité requis	R0310	597 241
Plafond du MCR	R0320	268 758
Plancher du MCR	R0330	149 310
MCR combiné	R0340	232 744
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	232 744



Tour Pacific, 11-13 cours Valmy
92977 Paris La Défense Cedex
01 40 53 78 00

sfcr@la-france-mutualiste.fr

www.la-france-mutualiste.fr